|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2014 Genève, 6-15 mai 2014** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C14/105-F** |
| **29 juillet 2014** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES COMPTES DE L'UNION | |

|  |
| --- |
| **Résumé**  Les rapports du Vérificateur extérieur des comptes portent sur:  Les comptes audités de 2013 pour:  1) l'audit des états financiers de l'exercice 2013;  2) la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT.  **Suite à donner**  Le Conseil est invité à examiner les rapports du Vérificateur extérieur des comptes pour 2013 et à **approuver** les comptes tels qu'ils ont été audités.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Règlement financier (édition de 2010)*](http://www.itu.int/council/finregs/Regl_Fin_10e.pdf)*: Article 28 et mandat additionnel* |



Corte dei conti

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

**UNION INTERNATIONALE  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Audit des états financiers de l'exercice de 2013

28.07.2014

TABLE des matières

Page

[INTRODUCTION 5](#_Toc398277611)

[ATTESTATION D'AUDIT 7](#_Toc398277612)

[STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES 9](#_Toc398277613)

[ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE EN 2013 9](#_Toc398277614)

[Actifs 9](#_Toc398277615)

[Actifs courants 9](#_Toc398277616)

[Trésorerie et équivalents de trésorerie 9](#_Toc398277617)

[Restriction de signature pour les montants inférieurs à 5 000 CHF 10](#_Toc398277618)

[Mise à jour des listes des signatures autorisées dans le cas d'une banque 10](#_Toc398277619)

[Procédure de clôture ou d'ouverture de nouveaux comptes 11](#_Toc398277620)

[Fonds en caisse dans les bureaux hors siège 12](#_Toc398277621)

[Placements 12](#_Toc398277622)

[Créances 12](#_Toc398277623)

[Autres créances courantes 13](#_Toc398277624)

[Stocks 13](#_Toc398277625)

[Actifs non courants 13](#_Toc398277626)

[Immobilisations corporelles 13](#_Toc398277627)

[Immobilisations incorporelles 15](#_Toc398277628)

[Passifs 16](#_Toc398277629)

[Passifs courants 16](#_Toc398277630)

[Fournisseurs et autres créanciers 16](#_Toc398277631)

[Produits différés 16](#_Toc398277632)

[Provisions 17](#_Toc398277633)

[Emprunts et dettes financières 17](#_Toc398277634)

[Autres passifs courants 17](#_Toc398277635)

[Passifs non courants 17](#_Toc398277636)

[Avantages du personnel à long terme 17](#_Toc398277637)

[Avantages du personnel: primes d'installation et de rapatriement 18](#_Toc398277638)

[Harmonisation des principales hypothèses 18](#_Toc398277639)

[Avantages du personnel: Assurance maladie après la cessation de service 18](#_Toc398277640)

La santé financière est assurée à court terme mais des mesures correctives   
devront être prises 19

Page

[Autres solutions examinées et mises en ouvre 20](#_Toc398277642)

[Audit de la Caisse par l'Institution suprême de contrôle des finances du Canada:   
aucun problème majeur signalé 21](#_Toc398277643)

[Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel: augmentation des remboursements des soins médicaux en 2013 21](#_Toc398277644)

[Echantillonnage et collecte des documents 21](#_Toc398277645)

[Analyse statistique des remboursements 22](#_Toc398277646)

[Avantages du personnel: Retraites (ancienne Caisse) 23](#_Toc398277647)

[Actif net 23](#_Toc398277648)

[CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES 24](#_Toc398277649)

[ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE 2012 24](#_Toc398277650)

[Produits et charges 24](#_Toc398277651)

[Informations sectorielles 25](#_Toc398277652)

[Numérisation des dossiers du personnel 25](#_Toc398277653)

[ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 25](#_Toc398277654)

[COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS  
POUR L'EXERCICE 2012 26](#_Toc398277655)

[TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 26](#_Toc398277656)

[CAISSE D'ASSURANCE DU PERSONNEL 26](#_Toc398277657)

[PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD),   
FD-TIC ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE 27](#_Toc398277658)

[EVALUATION DE L'UNITÉ D'AUDIT INTERNE 28](#_Toc398277659)

[Absence de plan d'audit pluriannuel 30](#_Toc398277660)

[Même si la politique de gestion des risques d'entreprise (ERM) n'a pas  
encore été mise en œuvre, un plan basé sur les risques est nécessaire. 31](#_Toc398277661)

[Le plan de travail annuel couvre-t-il suffisamment tous les risques? 31](#_Toc398277662)

[Les ressources de l'Unité de l'audit interne sont-elles suffisantes? 33](#_Toc398277663)

[Autonomie et indépendance de l'Auditeur interne 33](#_Toc398277664)

[Coopération entre l'Auditeur interne et le Vérificateur extérieur des comptes 34](#_Toc398277665)

[Annexe 1 35](#_Toc398277666)

Suivi des recommandations de notre précédent rapport 35

Suivi des recommandations émises par le Contrôle fédéral des finances   
de la Confédération suisse (SFAO) 46

Suivi des suggestions de notre précédent rapport 50

[Annexe 2: Histogrammes des remboursements de la Caisse 55](#_Toc398277667)

# INTRODUCTION

*Les bases juridiques de l'audit effectué par les Vérificateurs extérieurs des comptes sont énoncées dans l'Article 28 du Règlement financier de l'UIT (édition de 2010) ainsi que dans le Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes.*

Le présent rapport rend compte au Conseil des résultats des vérifications que nous avons effectuées.

Les vérifications ont porté sur le Rapport de gestion financière de l'UIT au 31 décembre 2013 ainsi que sur les comptes budgétaires et leur concordance.

Les exercices financiers sont régis par les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications et par les prescriptions du *Règlement financier et des Règles financières* de l'UIT, en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Les vérifications des comptes de l'UIT pour l'exercice 2013 ont été effectuées selon les Normes publiées par le Comité des normes d'audit de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et, notamment, selon le régime IPSAS, ainsi qu'en respect du mandat additionnel faisant partie intégrante du Règlement financier de l'Union.

Nous avons organisé les travaux conformément à la stratégie qui est la nôtre en matière d'audit, de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Nous avons également évalué les principes comptables et les estimations correspondantes faites par la direction ainsi que l'adéquation de la présentation des informations dans les états financiers.

En conséquence, nous avons obtenu dans le cadre de la vérification des éléments suffisants pour fonder l'opinion formulée ci-dessous.

Nous avons examiné par sondage un certain nombre d'opérations et la documentation pertinente et avons obtenu suffisamment d'éléments probants fiables en ce qui concerne les comptes et les déclarations fournies dans les états financiers.

Au cours des travaux d'audit, toutes les questions ont été clarifiées et examinées avec les fonctionnaires responsables.

Mes collaborateurs se sont régulièrement entretenus avec M. Alassane Ba, Chef du Département de la gestion des ressources financières de l'UIT, ainsi qu'avec d'autres collaborateurs de son service et des collaborateurs d'autres départements de l'Organisation en fonction du thème traité.

Le résultat de l'audit a été communiqué le 1er juillet 2014.

Conformément au paragraphe 9 du Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes concernant les commentaires du Secrétaire général à insérer dans le présent rapport, ce dernier nous a informés par l'intermédiaire de ses collaborateurs durant la discussion finale du 1er juillet 2014 que ses commentaires allaient nous parvenir. Ces derniers nous sont bien parvenus le 8 juillet 2014 et ont été dûment intégrés dans le présent rapport.

Nous avons effectué l'audit du Rapport de gestion financière de l'UIT sur les comptes audités tenus par l'Organisation, qui donne les résultats financiers au 31 décembre 2013, présentés conformément à l'Article 28 du Règlement financier (édition de 2010), pour l'exercice 2013.

Une lettre de représentation portant sur les comptes pour l'exercice 2013, signée par le Secrétaire général et le Chef du Département de la gestion des ressources financières, a été insérée dans les états financiers et fait partie intégrante de la documentation relative à la vérification des comptes.

Nous avons également reçu la déclaration sur le contrôle interne pour 2013, signée par le Secrétaire général le 4 juin 2014.

En outre, nous avons procédé, conformément au point 6 du *décide* de la Résolution 11 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, à l'audit des comptes d'ITU TELECOM World pour l'exercice 2013.

Enfin, nous tenons à exprimer nos remerciements pour l'obligeance avec laquelle les renseignements et les documents ont été donnés par tous les fonctionnaires de l'UIT qui ont été sollicités.



Corte dei conti

# ATTESTATION D'AUDIT

**Rapport de l'auditeur indépendant**

Nous avons examiné et vérifié les états financiers de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à ladite date ainsi qu'un résumé des principales politiques comptables et des autres notes explicatives.

**Responsabilité du Secrétaire général de l'UIT au regard des états financiers**

Le Secrétaire général est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences fixées dans les Normes comptables pour le secteur public international (IPSAS) ainsi que dans le Règlement financier et les Règles financières de l'UIT. Par ailleurs, le Secrétariat général est responsable de la conception, de la mise en place et du suivi du système de contrôle interne, selon que de besoin, en vue d'établir et de présenter fidèlement des états financiers qui ne comportent pas d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de l'audit que nous avons réalisé, une opinion sur les états financiers de l'UIT. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales des institutions supérieures d'audit publiées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives. Un audit consiste à mettre en oeuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures est laissé à l'appréciation de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne appliqué pour l'établissement et la présentation fidèle des états financiers, afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non pour exprimer une opinion sur

l'efficience et l'efficacité du fonctionnement du système de contrôle interne. Un audit consiste également à apprécier la validité des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations faites par le Secrétaire général et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion.

**Exposé de la situation**

L'état de la situation financière fait apparaître un actif net négatif (–196,2 M CHF) du à l'incidence des pertes comptabilisées directement dans la situation financière (–314,1 M CHF), qui s'explique essentiellement par les provisions prévues pour absorber les passifs actuariels de l'Assurance maladie après la cessation de service (ASHI). Notre analyse détaillée figure dans notre rapport. Des mesures sont actuellement prises par la direction qui a donné l'assurance qu'elle veillera à l'efficacité de ces mesures.

**Opinion**

Notre opinion est que les états financiers donnent une image fidèle, pour tous les points essentiels, de la situation financière de l'Union internationale des télécommunications pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 ainsi que de sa performance financière, de l'évolution de ses actifs nets, de ses flux de trésorerie et de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants effectifs, conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier et Règles financières de l'Union.

Conformément au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes qui fait l'objet de l'Annexe 1 du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT, nous avons également publié un rapport détaillé, en date du 28 juillet 2014, sur notre audit des états financiers.

Rome, 28 juillet 2014.

|  |  |
| --- | --- |
| *Giacinto Dammicco Membre de la Chambre des comptes pour les affaires européennes et internationales Cour des comptes de l'Italie* | *Carlo Mancinelli Membre de la Chambre des comptes pour les affaires européennes et internationales Cour des comptes de l'Italie* |
| *Ennio Colasanti Président de la Chambre des comptes pour  les affaires européennes et internationales Cour des comptes de l'Italie* | |

# STRUCTURE DES ÉTATS COMPTABLES

1 Les états financiers de l'UIT, établis et présentés conformément à la norme IPSAS 1, comprenaient les éléments suivants:

• Etat de la situation financière – bilan au 31 décembre 2013, avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2012, indiquant les actifs (classés en actifs courants ou non courants), les passifs (classés en passifs courants ou non courants), et les actifs nets.

• Etat de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2012, indiquant l'excédent/déficit pour l'exercice financier.

• Etat des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, indiquant la valeur de l'actif net, y compris l'excédent ou le déficit pour l'exercice comprenant les pertes directement comptabilisées en actifs nets sans être transférées dans l'état de la performance financière.

• Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, indiquant les entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, concernant expressément les transactions opérationnelles, d'investissement et de financement et le montant total de la trésorerie à la fin de l'exercice.

• Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice 2013.

• Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice biennal 2012‑2013.

• Notes relatives aux états financiers, donnant des renseignements sur les politiques comptables et les autres renseignements nécessaires à une présentation correcte.

# ETATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE EN 2013

Actifs

2 En 2013, les actifs se sont chiffrés à 356,0 millions CHF, en baisse de 4,3 millions CHF (–1,2%) par rapport à la valeur comptabilisée en 2012 (360,3 millions CHF).

3 Ces actifs comprenaient des actifs courants, d'un montant de 241,1 millions CHF, soit 67,7% du total des actifs (soit légèrement plus qu'en 2012, à savoir 67,4%), et des actifs non courants, d'un montant équivalant à 115,0 millions CHF, soit 32,3% du total des actifs (32,6% en 2012).

Actifs courants

4 En 2013, le total des actifs courants s'est établi à 241,1 millions CHF, en baisse de 1,9 million CHF (–0,8%) par rapport à 2012 (243,0 millions CHF). Globalement, ce recul est imputable uniquement à la baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie   
(–20,2 millions CHF) ainsi que des créances liées aux contributions (–1,2 million CHF). Les placements (+16,2 millions CHF), les créances issues d'opérations avec contrepartie directe (+2,2 millions CHF) et les créances sans contrepartie directe (+1,0 million CHF) ont quant à eux augmenté. Les bases de l'évaluation des actifs courants sont décrites dans la Note 3 "Principaux principes comptables".

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

5 La sous-rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie", qui représente au total 59,6 millions CHF, a enregistré une baisse de 20,2 millions CHF (–25,3 %) par rapport à 2012 (79,8 millions CHF) et comprenait les fonds en caisse ainsi que tous les soldes des comptes courants postaux au 31 décembre 2013. Cette baisse est avant tout imputable aux "Comptes courants bancaires en CHF" (–24,3 millions CHF), qui représentent environ 67,8% du total de la sous‑rubrique. La baisse a été en partie réabsorbée par l'augmentation des comptes courants bancaires en devises (+4,2 millions CHF). Une ventilation détaillée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figure dans la Note 7 au Rapport de gestion financière.

6 Conformément à la norme IPSAS 2, la Note 7 aux états financiers fournit une indication quant aux fonds liquides non disponibles. En 2013, le montant soumis à des restrictions s'établissait à 17,3 millions CHF, contre 12,3 millions CHF en 2012.

7 Parmi les liquidités soumises à restriction, la sous‑rubrique Projets financés par des fonds extérieurs a doublé (9,2 millions CHF) par rapport au montant de 2012 (4,3 millions CHF), ce qui, comme indiqué plus bas dans la Note "Informations sectorielles" (voir le paragraphe 110), s'explique par l'augmentation importante des sommes allouées à des projets particuliers (par exemple au Brésil).

8 Nous avons demandé à toutes les banques ayant des relations d'affaires avec l'UIT de confirmer les soldes des comptes courants au 31 décembre 2013. Nous avons vérifié que les soldes des comptes étaient correctement comptabilisés dans ceux-ci. Tous les écarts constatés ont été expliqués et justifiés. Il convient de signaler que nous n'avons pas reçu de confirmation directe de la part de quatre banques (Deutsche Bank Trust Company Americas, Bradesco, Banco do Brasil, Busan Bank), même si la direction de l'UIT n'a ménagé aucun effort pour que nous les recevions.

9 S'agissant des confirmations bancaires manquantes, nous avons reçu de la direction de l'Union une copie des déclarations au 31 décembre 2013 pour toutes les banques susmentionnées et nous les avons utilisées pour effectuer les rapprochements.

**Restriction de signature pour les montants inférieurs à 5 000 CHF**

10 Il ressort des vérifications que nous avons effectuées, après examen du pouvoir de signature par une banque (autorisation visant à engager financièrement l'UIT) que, dans certains bureaux hors siège, le pouvoir de signature n'est accordé qu'à une seule personne et que le montant maximal de 5 000 CHF (conformément à la Règle 16.3 du Règlement financier de l'UIT habilitant une personne à signer individuellement), ou 5 000 USD comme le souhaite la direction de l'UIT, n'a pas été spécifié dans certains cas.

11 Nous avons pris acte du fait que, dans tous les cas, la direction a commencé à mettre en oeuvre la double signature pour les montants supérieurs à 5 000 CHF dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone, sauf pour certains d'entre eux où une seule personne a le pouvoir de signature, en raison des effectifs restreints de ces bureaux. Les quatre banques ne nous ont pas communiqué directement la liste des signatures autorisées.

**Mise à jour des listes des signatures autorisées dans le cas d'une banque**

12 Les vérifications que nous avons effectuées au sujet de la confirmation des banques ont également fait ressortir l'existence de différences entre les listes des signatures autorisées, tenues par la direction au siège de l'Union et les listes que nous avons reçues, telles qu'elles ont été déclarées par les banques, pour ce qui est des comptes de certains bureaux hors siège.

13 Il y a également lieu de mentionner que la direction a déjà réagi en envoyant récemment une communication (courrier électronique du 11 juin 2014) aux bureaux régionaux afin qu'ils règlent ces écarts.

|  |
| --- |
| **Recommandation N° 1**  14 S'agissant des comptes des bureaux hors siège, nous recommandons à la direction de faire des efforts pour examiner de plus près et mettre à jour les pouvoirs de signature dans le cas de banques, selon qu'il conviendra, conformément au Règlement financier de l'UIT; nous préconisons également que le siège suive de plus près les modifications qui pourraient être apportées à l'autorité bancaire ayant pouvoir de signature, par exemple dans le cas où une personne est ajoutée à la liste des personnes ayant pouvoir de signature ou dans le cas où le nom d'une personne qui n'est plus habilitée à signer est supprimé. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  Le Département de la gestion des ressources financières a envoyé un rappel à tous les bureaux hors siège leur précisant qu'il est important de mettre à jour régulièrement la liste des personnes ayant pouvoir de signature telle qu'elle a été déclarée par les banques. Les bureaux hors siège ont eu pour instruction de signaler au Département de la gestion des ressources financières tout changement de personnel ayant une incidence sur les listes de signataires afin que ces listes soient bien mises et tenues à jour. |

*Procédure de clôture ou d'ouverture de nouveaux comptes*

15 L'an dernier – nous en avons pris note –, un compte en banque a été clos au bureau régional de Brasilia (banque Bradesco) et un nouveau compte a été ouvert (Banco do Brasil).

16 Conformément à la Règle 16.1 du Règlement financier de l'UIT, "le Secrétaire général désigne les banques ou autres institutions dans lesquelles les fonds de l'Union doivent être déposés" et conformément à cette même Règle, le Secrétaire général "autorise également les fermetures de comptes en banque"; des lignes directrices claires concernant les critères à utiliser pour le choix des institutions financières doivent être établies.

17 S'agissant du cas susmentionné, à savoir la clôture du compte en banque à la banque Bradesco et l'ouverture d'un nouveau compte à la banque Banco do Brasil, nos vérifications ont fait apparaître qu'il n'y avait pas d'autorisation du Secrétaire général.

|  |
| --- |
| **Recommandation N° 2**  18 Etant donné que le Règlement financier prévoit qu'une autorisation du Secrétaire général est requise pour toute procédure de sélection des banques, d'ouverture de compte, de dépôts de fonds, de clôture de compte, nous recommandons à la direction de faire en sorte qu'une procédure plus stricte, y compris pour l'autorisation susmentionnée, soit suivie chaque fois qu'il est mis fin à une relation financière avec des banques ou qu'il en est créé une. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  En 2014, le Secrétaire général a officiellement délégué l'autorisation d'ouverture et de clôture de comptes bancaires au Chef du Département de la gestion des ressources financières. |

Fonds en caisse dans les bureaux hors siège

19 Le 31 décembre 2013, les fonds en caisse détenus par l'UIT en CHF et en devises s'établissaient à 73 000 CHF. Nous avons effectué, en fin d'exercice, un comptage direct des fonds en caisse au siège.

20 Nos vérifications n'ont fait apparaître aucun écart dans le rapprochement entre le comptage que nous avions effectué et le montant enregistré dans le système SAP pour le siège.

21 L'an dernier, nous avons considéré que la différence que nous avons constatée n'était pas importante en termes de valeur, mais nous avons recommandé à la direction de renforcer les contrôles sur les fonds en caisse des bureaux hors siège.

22 A cet égard, nous reconnaissons que la direction a engagé un processus de normalisation des rapports de gestion des fonds et de réexamen du processus d'établissement des rapports en vue de faciliter les rapprochements. Nous suivrons la mise en œuvre de cette recommandation.

Placements

23 Il ressort de la sous-rubrique "Placements" que les placements se sont élevés à 88,2 millions CHF en 2013, en hausse de 16,2 millions CHF (+22,5%) par rapport à 2012 (72,0 millions CHF) et comprenaient les placements à terme à échéance maximale de neuf mois à compter du 31 décembre 2013. Le détail des placements à terme par échéance est donné dans la Note 8 du Rapport de gestion financière. Il est indiqué dans cette Note que les placements avec restrictions affectés à des projets extrabudgétaires se sont chiffrés à 22,8 millions CHF en 2013 contre 31,1 millions CHF en 2012.

24 L'an dernier, la direction nous a assurés de sa participation à la mise en oeuvre des normes IPSAS 28, 29 et 30 et nous avons indiqué que nous allions suivre l'état d'avancement de la question.

25 Un paragraphe sur les instruments financiers a été ajouté dans la Note 3 du Rapport de gestion financière pour 2013. Des informations plus détaillées que dans le Rapport de gestion financière pour 2012 sont données dans les Notes 5 et 8.

26 Dans les placements à terme, nous avons noté une variation importante dans la composition par devises entre les placements arrivant à échéance en 2013 et ceux arrivant à échéance en 2012: plus précisément, les placements en CHF ont doublé et ceux en dollars USD ont diminué de moitié. Nous considérons que cela s'inscrit dans l'effort engagé pour gérer et maintenir l'exposition aux risques de marché dans des limites acceptables (voir la Note 5).

Créances

27 Les créances courantes, qu'il s'agisse de créances issues d'opérations avec contrepartie directe ou sans contrepartie directe, ont représenté en 2013 en valeur nette un montant d'environ 83,4 millions CHF, contre 82,5 millions CHF en 2012. Leur part dans le total des actifs courants a été de 34,6%, contre 34% en 2012. Comme indiqué dans la Note 9 du Rapport de gestion financière, ces créances représentent les produits non encore encaissés que les Etats Membres, les Membres des Secteurs et les Associés se sont engagés à verser à l'UIT dans le cadre des contributions annuelles, de l'acquisition de publications et des notifications de réseaux à satellite ou de factures diverses établies par l'UIT.

28 Les créances non courantes, avec ou sans contrepartie directe, elles aussi indiquées et illustrées par la direction dans la Note 9 , ont représenté en valeur un montant de 9,4 millions CHF (15,2 millions CHF en 2012); une provision de 100% a été constituée au 31 décembre 2013, conformément à la Note 3 relative aux états financiers. Des explications additionnelles sont données sous la Note 9 "Créances".

Autres créances courantes

29 Un montant de 9,0 millions CHF (7,9 millions CHF en 2012) figure au bilan de clôture en tant qu'autres créances. Le détail de cette rubrique est donné dans la Note 11 du Rapport de gestion financière.

Stocks

30 En 2013, les articles correspondant aux publications, souvenirs et fournitures ont représenté en valeur nette un montant de 0,8 million CHF, en augmentation de 82 000 CHF par rapport à la valeur nette enregistrée en 2012 (0,7 million CHF). En 2012, on a enregistré une baisse de 0,4 million CHF par rapport à la valeur nette enregistrée en 2011 (1,1 million CHF). Les stocks sont présentés de manière détaillée dans la Note 10 du Rapport de gestion financière.

31 Nous avons acquis et vérifié les listes des actifs et les avons comparés avec celles de l'année précédente. Aucun problème majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes à la date de clôture (31 décembre 2013) n'a été recensé.

Actifs non courants

32 Les actifs non courants au 31 décembre 2013 se sont élevés à un total de 115,0 millions CHF; ils ont enregistré une baisse de 2,3 (–2%) par rapport à 2012, date à laquelle ils s'établissaient à 117,3 millions CHF. En 2012, ils aient en recul de 4,5 millions CHF (–3,7%) par rapport aux chiffres de 2011 (121,7 millions CHF), principalement en raison de la dépréciation des bâtiments de l'UIT. Les bases de l'évaluation des actifs non courants sont indiquées dans les Principes comptables (Note 3).

33 Cette rubrique comprend les "Immobilisations corporelles" se chiffrant à 112,1 millions CHF, ce qui représente 97,5% du total des actifs non courants (en 2012, le chiffre était de 116,1 millions CHF, soit 99,0% du total des actifs non courants) et les "Immobilisations incorporelles" (se chiffrant à 2,9 millions CHF, soit 2,5% (en 2012, 1,2 million CHF, soit 1,0%). Ces immobilisations sont décrites respectivement dans les Notes 12 et 13 du Rapport de gestion financière.

Immobilisations corporelles

34 Les immobilisations corporelles ont représenté en valeur un montant de 112,1 millions CHF, c'est-à-dire la valeur nette au 31 décembre 2013 du coût capitalisé des bâtiments (122,5 millions CHF en 2013; 122,4 millions en 2012), des machines (2,9 millions CHF en 2013; 3,3 millions CHF en 2012), du mobilier (1,6 million CHF en 2013; idem 2012), du matériel informatique (10,1 millions CHF en 2013; 9,4 millions CHF en 2012) et d'autres actifs (0,9 million CHF en 2013; idem 2012), déduction faite de la dépréciation correspondante de chacune des catégories indiquées ci-dessus (la dépréciation totale s'est élevée à 26,7 millions CHF en 2013 et 21,6 millions CHF en 2012). Cette rubrique est décrite dans la Note 12 du Rapport de gestion financière.

35 En 2013, a également été enregistré un montant de 0,8 million CHF pour les biens en construction, à savoir un projet de système de chauffage de la bibliothèque et un autre projet concernant le renouvellement de l'unité de contrôle basse tension.

36 Dans l'état de la situation financière, conformément à la norme IPSAS 1, les bâtiments doivent être comptabilisés en actifs. Cette comptabilisation se rapporte expressément à la propriété des bâtiments. Selon la norme IPSAS 17, la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles devrait être évaluée au coût de l'élément ou à la juste valeur définie de façon fiable. Les amortissements sont effectués de manière systématique sur la durée d'utilité des actifs et la méthode d'amortissement doit refléter le mécanisme par lequel les avantages économiques futurs ou le potentiel de service de ces actifs sont censés être acquis par l'entité. La valeur résiduelle doit être réexaminée au moins une fois par an et doit être équivalente au montant que l'entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité. Les terrains et les bâtiments sont des actifs distincts et sont comptabilisés séparément, même s'ils ont été acquis conjointement.

37 Conformément à l'Annexe II du Règlement financier de l'UIT, le Vérificateur extérieur des comptes doit s'assurer "que tous les éléments de l'actif et passif ainsi que tous les excédents et déficits ont été comptabilisés selon les procédures qu'il juge nécessaires".

38 Dans la Note 3 du Rapport de gestion financière "Principaux principes comptables", sous la rubrique "Immobilisations corporelles", il est indiqué que la comptabilisation initiale des bâtiments a été effectuée à la "valeur intrinsèque" "sur la base de l'étude menée par un cabinet externe", afin de définir la valeur du bilan d'ouverture IPSAS. La comptabilisation a été faite sur la base du "coût historique" et les amortissements ont été effectués selon la "durée d'utilité estimée" (100 ans dans le cas de la structure). Les terrains, sur lesquels l'UIT dispose d'un "droit de superficie", ne sont pas pris en compte dans le calcul de la valeur initiale des bâtiments.

39 Dans la Note 12 aux états financiers, les bâtiments comptabilisés en actifs non courants se composent de la Tour, de Varembé, de l'Extension C et de la Cafétéria et de Montbrillant. En ce qui concerne les bâtiments, comme nous l'avons déjà indiqué ci-dessus, la valeur nette comptable est passée de 112,0 millions CHF au 1er janvier 2013 à 108,6 millions CHF au 31 décembre 2013 (alors que l'an dernier leur valeur était passée de 115,3 millions CHF au 1er janvier 2012 à 112,0 millions CHF au 31 décembre 2012, en raison d'un ajout de 0,09 million CHF, ainsi que des amortissements comptabilisés pendant l'exercice (3,5 millions CHF).

40 Le financement de la construction d'un bâtiment pour des organisations internationales est octroyé par la Confédération suisse dans le cadre de la FIPOI, sous la forme d'un prêt à des conditions favorables, c'est-à-dire pour une durée de 50 ans à un taux d'intérêt de 0%, les terrains étant mis à disposition à titre gratuit par l'Etat de Genève au titre du "droit de superficie". La valeur de l'emprunt contracté auprès de la FIPOI est indiquée dans la Note 16 du Rapport de gestion financière de 2013.

41 L'an dernier, nous avons recommandé de négocier l'extension du "*droit de superficie*" accordé à l'UIT par l'Etat de Genève. En janvier 2013, le Conseiller juridique s'est mis en rapport avec les autorités compétentes du pays hôte en vue d'engager un processus de négociation. Cependant, l'avancement de la négociation est lié à la décision concernant le remplacement du bâtiment de Varembé, décision qui est actuellement soumise à l'attention du Conseil et qui devra être tranchée par la Conférence de plénipotentiaires.

42 En outre, nous avons estimé dans le rapport d'audit de l'an dernier que la durée d'amortissement devrait concorder avec la durée du droit de superficie et avons constaté que la prorogation de la durée d'amortissement sur les deux bâtiments ne concordait pas avec la date d'extinction du droit de surface, même si la différence en valeur a été jugée insignifiante.

43 Sur cette base, nous avons convenu avec la direction de procéder à un ajustement des comptes uniquement dans le cas où un nouvel accord sur le "droit de superficie" ne pourrait être trouvé.

44 Etant donné que les activités devant faire l'objet d'une négociation sont temporairement et judicieusement suspendues, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 39, il n'est pas absolument nécessaire de recalculer l'incidence d'une prolongation de l'amortissement pour l'exercice 2013. Toutefois, nous réexaminerons cette question dans l'avenir pour mettre à jour la situation.

45 L'an dernier, un grand nombre d'articles n'ont pas été trouvés et nous avons recommandé d'améliorer l'efficacité du suivi de ces articles et, le cas échéant, de les passer par pertes et profits. La direction nous a assurés qu'elle poursuivrait ses efforts pour trouver ces articles.

46 Un montant de 392 744 CHF a été enregistré pour une liste d'actifs non trouvés début 2013 et, après l'inventaire de 2013, certains articles figurant dans la liste, pour une valeur de 251 060 CHF, ont été trouvés. Etant donné qu'une partie de ces actifs, pour une valeur de 110 286 CHF, ont été inclus dans la liste des actifs mis au rebut en 2013, fin 2013, il restait encore des actifs non trouvés pour une valeur de 31 398 CHF.

|  |
| --- |
| **Suggestion N° 1**  47 Nous prenons acte des efforts déployés et des résultats de ces activités d'inventaire mais nous avons noté que des actifs non trouvés, pour une valeur de 110 286 CHF, ont été mis au rebut sans avoir été trouvés préalablement. Compte tenu du caractère obsolète et de la faible valeur de ces actifs non trouvés et mis au rebut, cette façon de procéder peut être acceptée pour 2013. Toutefois, pour la suite, tout actif non localisé à passer par pertes et profits devra être signalé comme "non trouvé" dans le formulaire de demande de passation par pertes et profits mis en œuvre par l'Unité de gestion des actifs. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  Dès 2014, l'Unité de gestion des actifs a modifié le formulaire de demande de passation par pertes et profits en ajoutant un champ permettant de déclarer comme "non trouvé" l'actif passé par pertes et profits. Il est à noter que les actifs non trouvés et mis au rebut étaient si vieux qu'ils n'avaient plus aucune valeur comptable nette résiduelle. |

Immobilisations incorporelles

48 En 2013, les immobilisations incorporelles se sont chiffrées à 2,9 millions CHF, soit plus du double par rapport à la valeur de 2012 (1,2 million CHF); cette augmentation est due avant tout à trois projets en cours de réalisation: "CRM Fit Gap Analysis and Implementation Services\*, "PMS Conference Proposal Management" et "Migration Internet/Extranet" (norme IPSAS 31).

49 Comme l'a indiqué la direction dans la Note 13 du Rapport de gestion financière, conformément à la norme IPSAS 31, des développements internes liés à l'amélioration de certains services offerts aux membres, tout particulièrement en ce qui concerne la consultation, la gestion et l'archivage de la documentation de l'UIT, ont été capitalisés.

50 Comme l'ont aussi fait remarquer nos prédécesseurs, la SFAO, "l'application correcte de la norme IPSAS 31 signifie que les projets informatiques sont décomposés en différentes phases et que seules les phases concept et réalisation sont activables".

51 Lorsque la norme IPSAS 31 a été appliquée pour la première fois, dans les comptes annuels de l'UIT pour 2012, nous n'avons relevé aucun problème majeur à cet égard. Dans les états financiers de 2013 toutefois, la valeur importante capitalisée pour les projets en cours d'élaboration mérite de plus amples précisions.

52 A cet égard, nous partageons l'avis de la direction selon lequel pour le projet "CRM Fit Gap Analysis and Implementation Services", certains coûts de formation ne devaient pas être capitalisés s'ils se rapportaient à des étapes postérieures à la mise en œuvre.

Passifs

53 En 2013, les passifs se sont chiffrés à 552,2 millions CHF, en baisse de 35,8 millions CHF (‑6,1%) par rapport au chiffre indiqué en 2012 (588,0 millions CHF).

54 Ces passifs se décomposaient comme suit: passifs courants d'un montant de 142,1 millions CHF, soit 25,7% du total des passifs (contre 24,7% en 2012) et passifs non courants représentant 410,1 millions CHF, soit 74,3% du total des passifs (72,9% en 2011).

Passifs courants

55 En 2013, le montant total des passifs courants s'établissait à 142,1 millions CHF, en recul de 2,8 millions CHF (–1,9%) par rapport à 2012 (144,9 millions CHF). Globalement, cette baisse est due, d'une part, à la diminution des rubriques "Produits différés" (–4,3 millions CHF) et "Avantages du personnel" (–0,7 million CHF), et, d'autre part, à l'augmentation de la rubrique "Fournisseurs et autres créanciers" (+2,6 millions CHF). La base de calcul pour l'évaluation des passifs courants est donnée dans les Principes comptables (Note 3).

Fournisseurs et autres créanciers

56 Un montant de 9,7 millions CHF (contre 7,1 millions CHF en 2012) apparaît dans le bilan de clôture sous la rubrique "Fournisseurs et autres créanciers". Une ventilation détaillée est donnée dans la Note 14 du Rapport de gestion financière.

Produits différés

57 En 2013, le montant comptabilisé sous la rubrique "Produits différés" s'établissait à 128,0 millions CHF, en baisse de 4,3 millions CHF (–3,3%) par rapport au montant de 132,3 millions CHF en 2012. Ce montant est constitué, pour l'essentiel, par les contributions versées par les membres de l'UIT (Etats Membres, Membres des Secteurs, Associés) et par les recettes tirées du traitement des fiches de notification des réseaux à satellite non encore finalisées fin 2013. Une ventilation détaillée des produits différés est donnée dans la Note 15 du Rapport de gestion financière.

Provisions

58 En 2013, un montant de 0,90 million CHF était comptabilisé sous la rubrique "Provisions", en baisse de 0,2 million CHF (–20%) par rapport au montant de 1,19 million CHF pour 2012. Cette rubrique comprend la provision pour les recours (0,52 million CHF) et la provision pour les fiches de notification des réseaux à satellite traitées en franchise de droit (0,38 million CHF).

59 Après avoir examiné les rapports du Conseiller juridique de l'UIT, nous considérons que le montant provisionné pour couvrir d'éventuelles pertes liées à des recours est pour l'essentiel correct.

Emprunts et dettes financières

60 Les emprunts contractés par l'UIT auprès de la FIPOI, pour la construction et la rénovation de certains de ses immeubles sont, à juste titre, comptabilisés dans les passifs courants à court terme (1,5 million CHF, soit 1,0% du total des passifs courants), ce qui correspond à la somme que l'UIT doit rembourser à la FIPOI en 2014, et dans les passifs courants à long terme (46,8 millions CHF, soit 11,4% du total des passifs non courants). Les montants, indiqués en détail dans la Note 16 du Rapport de gestion financière, sont également confirmés par les états financiers reçus de la FIPOI.

Autres passifs courants

61 En 2013, les montants comptabilisés pour les sous‑rubriques "Avantages du personnel" et "Autres dettes" étaient respectivement de 0,5 million CHF (1,2 million CHF en 2012) et de 1,6 million CHF (1,8 million CHF en 2012). Une description et une ventilation détaillées sont données respectivement dans les Notes 16.1 et 18 du Rapport de gestion financière.

62 En particulier, les "Avantages du personnel" à court terme, comptabilisés sous "Passifs courants" se composent de la provision pour heures supplémentaires (0,04 million CHF en 2013) et de la provision pour congés accumulés (0,4 million CHF en 2013). Nos vérifications n'ont fait apparaître aucun problème majeur et les provisions sont, pour l'essentiel, exactes.

Passifs non courants

63 En 2013, le montant total des passifs non courants se chiffrait à 410,1 millions CHF, en baisse de 33,0 millions CHF (–7,4%) par rapport à 2012 (443,1 millions CHF). Globalement, cette baisse s'explique par la baisse du montant des avantages du personnel (‑21,1 millions CHF; ‑%). La base pour l'évaluation des passifs non courants est donnée dans les Principes comptables (Note 3).

64 Cette rubrique comprenait les dettes à long terme (voir le paragraphe "Emprunts"), les fonds de tiers affectés ou en cours d'affectation, les passifs liés à la capitalisation de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) et les provisions constituées pour couvrir des engagements d'une échéance et d'un montant incertains, liés pour l'essentiel aux prestations après la cessation de service.

Avantages du personnel à long terme

65 En 2013, le montant pour la rubrique "Avantages du personnel à long terme" s'établissait à 335,1 millions CHF, en baisse de 21,1 millions CHF (–5,9%) par rapport au chiffre de 356,2 millions CHF pour 2012. Ce montant représentait 81,7% du total des actifs non courants et 60,7% du total des passifs. Cette rubrique englobait les passifs actuariels liés aux prestations après la cessation de service (Assurance maladie après la cessation de service) (314,1 millions CHF contre 335,2 millions CHF en 2012), la provision pour les passifs estimés correspondant aux primes de rapatriement (11,8 millions CHF contre 11,7 millions CHF en 2012) et la provision pour les congés accumulés (9,1 millions CHF contre 9,2 millions en 2012). Une description et une ventilation détaillées des avantages du personnel sont données dans la Note 17.2 du Rapport de gestion financière.

Avantages du personnel: primes d'installation et de rapatriement

66 Au 31 décembre 2013, la provision comptabilisée pour les primes d'installation et de rapatriement se chiffrait à 11,8 millions CHF (contre 11,7 millions CHF en 2012). Cette provision est calculée conformément à l'étude actuarielle commandée par la direction à CPA Conseil. Il nous faut noter que CPA Conseil dans son rapport en date du 27 janvier 2014 a calculé un montant de 7 616 000 CHF pour la rubrique "Indemnité de rapatriement" et 3 879 000 CHF pour la rubrique "Frais de rapatriement", soit au total 11 495 000 CHF, montant différent de celui comptabilisé dans le Rapport de gestion financière.

Harmonisation des principales hypothèses

67 L'an dernier, nous avons recommandé d'harmoniser les hypothèses de base retenues dans les études actuarielles lorsque les circonstances sont comparables. Nous avons vérifié que cette année CPA avait pris pour hypothèse un taux d'actualisation de 2,00% depuis le 1er janvier 2013 et de 2,50% depuis le 1er janvier 2014, alors que le taux d'actualisation pour l'ASHI pour 2013 était de 2,76%; CPA a pris pour hypothèse une augmentation des traitements de 2,50%, tandis que pour l'ASHI, l'hypothèse est la suivante: augmentation de 3,86% pour le personnel de la catégorie professionnelle et 3,32% pour le personnel de la catégorie des services généraux, pour 2013.

68 Après de nouvelles rencontres avec la direction, nous prenons note du fait que les hypothèses concernant les deux calculs actuariels effectués en 2013 (engagements de l'UIT en ce qui concerne le rapatriement et l'ASHI) ont été comparées comme nous l'avions suggéré dans notre rapport de l'an dernier. Après cette comparaison, les différences concernant les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation et l'augmentation des traitements ressortent plus clairement.

69 Les calculs différents tiennent au fait que les échéances considérées sont différentes. L'étude actuarielle pour le rapatriement est basée sur le nombre d'années de service restantes pour les fonctionnaires couverts par l'étude (en moyenne 14 ans), alors que l'étude actuarielle pour l'ASHI est basée sur une estimation de la durée de vie des fonctionnaires selon les tables de mortalité des Nations Unies, une durée beaucoup plus longue. Cette différence importante dans les projections de calcul, qui a eu une incidence aussi sur le taux d'augmentation des traitements, a été estimée plus faible sur une période de temps plus courte.

Avantages du personnel: Assurance maladie après la cessation de service

70 En 2013, le montant de la provision pour couvrir les passifs actuariels correspondant aux prestations après la cessation de service (Assurance maladie après la cessation de service) se chiffrait à 314,1 millions CHF, en baisse d'environ 21 millions CHF (–6,3%) par rapport au chiffre de 335,1 millions CHF pour 2012. Cette baisse s'explique avant tout par le nouveau taux d'actualisation qui a été retenu (2,76% pour 2013 et 2,24% pour 2012). Les calculs basés sur les hypothèses retenues dans l'étude actuarielle ont été réalisés par un actuaire, choisi par l'UIT.

**Les hypothèses de base actuarielles et économiques concordent avec celles de l'année précédente.**

71 Le choix des hypothèses actuarielles est du ressort exclusif de l'organisation. Le Vérificateur extérieur des comptes vérifie si ces hypothèses sont plausibles et si elles sont conformes à la norme IPSAS 25 et cadrent avec les hypothèses des années précédentes et il les valide.

72 Nous avons passé en revue les hypothèses de base, les avons dûment examinées avec la direction; elles concordent avec les tendances et les taux économiques et cadrent avec les données dont nous disposions à l'UIT au moment où nous avons réalisé notre audit. Nous les avons donc validées.

73 Nous avons déjà indiqué dans notre rapport de l'an dernier que, dans le système des Nations Unies, les hypothèses de base retenues en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service ne peuvent pas toujours être homogènes: en effet, chaque institution du système a des caractéristiques qui lui sont propres, qu'il s'agisse du nombre de fonctionnaires et de la composition du personnel (traitements et évolution de carrière, allocations familiales), ou du lieu d'affectation (nombre de fonctionnaires affectés dans les bureaux hors siège), ce qui a une influence sur les prévisions en ce qui concerne la maladie et la mortalité.

74 Nous confirmons également qu'en l'absence de disposition précise concernant le taux d'actualisation dans la norme IPSAS 25, dans le système des Nations Unies, plusieurs institutions utilisent comme référence des courbes de rendement des obligations de sociétés AA qui sont différentes et qui ont été établies par des personnes différentes, et il est impossible de comparer directement la situation actuelle des passifs actuariels de l'UIT et celle des passifs actuariels d'autres institutions du système des Nations Unies.

**La santé financière est assurée à court terme mais des mesures correctives devront être prises**

75 En 2013, la provision pour l'assurance maladie après la cessation de service (314,1 millions CHF) explique dans une très large mesure l'actif net négatif (–196,2 millions CHF). Etant donné qu'il n'est pas possible de comparer directement les passifs actuariels de l'UIT et les passifs d'autres organisations, comme indiqué ci-dessus, il est difficile d'entreprendre une analyse comparative directe entre l'insuffisance du financement à l'UIT et la situation dans d'autres institutions des Nations Unies.

76 Pour la dernière année de leur mandat (2011), nos prédécesseurs, la SFAO, ont indiqué que "cette situation au niveau de l'état de la situation financière de l'UIT est certes préoccupante mais sa santé financière immédiate et à court terme n'est pas directement affectée".

77 Dans notre rapport sur les états financiers pour 2012, nous avons recommandé à la direction de s'appuyer, pour les années à venir, sur une étude actuarielle complète afin d'apporter des réponses, et d'éventuelles solutions, à ce problème. Etant donné que le prestataire de services va changer, nous pensons toutefois que pour l'instant il ne serait ni fondé ni opportun de réaliser l'étude actuarielle complète avant le passage au nouveau prestataire, vraisemblablement en 2016.

|  |
| --- |
| **Recommandation N° 3**  78 Nous renouvelons la Recommandation N° 6 de notre rapport de 2012, selon laquelle la direction devrait s'appuyer sur une étude actuarielle complète pour évaluer si la santé financière de l'UIT risque d'être compromise, dans le scénario à long terme, par les provisions pour l'assurance maladie; nous tenons compte du fait que le passage au nouveau régime (nouveau scenario) est en cours; nous recommandons donc à la direction que l'étude actuarielle complète soit réalisée une fois la transition terminée, en 2016. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  Une étude actuarielle complète sera réalisée en 2016, conformément à cette recommandation. |

*Autres solutions examinées et mises en ouvre*

79 Actuellement, la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel comptabilise séparément les contributions reçues et les prestations versées par l'UIT et le BIT; c'est uniquement la performance de l'actif qui est divisée pro quota. Contrairement au BIT, la situation financière de l'UIT n'est pas équilibrée.

80 Le trésorier et contrôleur financier ainsi que le Directeur des ressources humaines du BIT, dans une lettre en date du 28 février 2012, ont attiré l'attention de la direction de l'UIT sur cette situation et ont suggéré que les deux organisations réfléchissent à un éventuel processus de péréquation. Ils ont expliqué que la différence dans les résultats techniques est imputable à deux facteurs: i) la forte concentration de fonctionnaires UIT assurés vivant dans la région de Genève où le coût des soins de santé est élevé; et ii) "le ratio plus élevé à l'UIT entre assurés de la catégorie "retraités" et assurés de catégorie "actifs" (0,61 pour l'UIT contre 0,44 pour le BIT)". Des discussions ont été engagées entre les deux organisations pour aller de l'avant, mais aucun accord n'a été trouvé sur le financement de la SHIF sans remettre en question les principes de solidarité et de mutualisation des risques qui régissent le fonctionnement de la Caisse.

81 Dans notre rapport sur les états financiers de 2012, nous avons recommandé à la direction de "*réfléchir à d'autres options de financement, pour la Caisse, à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations* Unies". En raison du désaccord entre les deux organisations et suite à notre recommandation, en 2013, la direction de l'UIT a chargé un consultant indépendant d'examiner des solutions de remplacement qui permettraient à l'UIT d'offrir à ses fonctionnaires un système de protection de la santé en tenant compte des deux conditions suivantes:

a) offrir aux assurés les mêmes avantages que ceux dont ils bénéficiaient dans le cadre de la caisse;

b) garantir la viabilité à long terme de la situation financière de l'UIT.

82 Le consultant a invité douze assureurs ayant une expérience de la gestion de l'assurance maladie au niveau international. Il a été constitué un groupe de travail chargé d'examiner les solutions proposées par le consultant et de déterminer et recommander au Secrétaire général la solution la mieux adaptée, compte tenu des exigences susmentionnées.

83 Après avoir analysé toutes les propositions, l'offre de Cigna/Vanbreda International a été jugée la meilleure et l'UIT a décidé de retenir les deux compagnies pour le nouveau Plan d'assurance pour la protection de la santé du personnel appelé "Convention Collective d'Assurance Maladie (CCAM)". Cigna est l'assureur et Vanbreda International est l'administrateur des demandes de remboursement. Vanbreda International a une longue expérience de l'assurance maladie internationale, également au niveau d'autres organisations du système des Nations Unies et des institutions européennes.

84 Le nouveau régime d'assurance pour le personnel est entré en vigueur le 1er mai 2014 et le calendrier retenu pour la transition compliquera la gestion du nouveau régime d'assurance médicale en 2014. Nous allons donc suivre quelle sera l'incidence de ce changement sur les états financiers de l'UIT dans les années à venir.

85 Etant donné que le nouveau régime est entré en vigueur en mai 2014, nous en évaluerons d'autres aspects.

Audit de la Caisse par l'Institution suprême de contrôle des finances du Canada: aucun problème majeur signalé

86 Il y a lieu de signaler que les états financiers de la Caisse d'assurance maladie pour la protection de la santé du personnel ont été audités par l'Institution suprême de contrôle des finances du Canada. Nous avons eu des contacts et des échanges d'informations réguliers avec cette Institution pour nous assurer non seulement de l'exactitude, mais aussi de la plausibilité des chiffres. Nous avons aussi réfléchi à la méthode d'audit à appliquer aux différentes hypothèses de base utilisées par l'UIT et le BIT (pour ce qui est de l'étude actuarielle). Aucun problème majeur ne nous a été signalé à ce jour concernant la Caisse.

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel: augmentation des remboursements des soins médicaux en 2013

87 Au cours de nos vérifications, nous avons noté qu'en 2013, les remboursements des soins médicaux avaient augmenté de plus de 2 millions CHF par rapport à 2012. Nous avons analysé la nature de cette augmentation pour comprendre s'il y aurait pu y avoir des anomalies. Par ailleurs, il y a lieu de mentionner que la direction de l'UIT elle aussi nous a demandé d'analyser les raisons particulières de cette augmentation. A cet égard, il importe de préciser qu'il a été impossible de faire une étude complète sur cette question dans les délais qui nous étaient impartis pour effectuer notre audit. Les résultats de notre analyse préliminaire sont résumés dans les paragraphes qui suivent.

Echantillonnage et collecte des documents

88 Nous avons demandé une liste de toutes les demandes de remboursement traitées et nous avons sélectionné un échantillon des remboursements les plus importants, pour un total de 52 dossiers, chacun concernant un assuré (répartis entre fonctionnaires actifs, retraités et survivants).

89 Le service des Pensions, Assurances, Indemnisations et Questions Médicales (PICMI) de l'UIT nous a fourni une liste "préliminaire" (des avis en matière de remboursement sans pièces justificatives) nous précisant qu'il classe tous les dossiers médicaux et toutes les demandes de remboursement de chaque famille uniquement par ordre chronologique d'arrivée des demandes de remboursement et des factures. A cet égard, nous n'avons pas pu vérifier notre échantillon en un laps de temps aussi court.

90 Pour cette raison, nous avons reconstitué notre échantillon, en sélectionnant des documents portant sur différents types de dépenses. Nous avons examiné tous les documents retenus dans l'échantillon et n'avons constaté aucune fraude; dans un seul cas, une même facture a été remboursée deux fois. Même si le montant de cette facture n'était pas important et si l'erreur n'était pas systémique, nous avons invité la direction à faire preuve de vigilance en ce qui concerne le système de contrôle interne que Vanbreda International appliquera pour la gestion des demandes de remboursement dans le cadre du nouveau régime d'assurance maladie et à veiller à ce que le système mis en place évite les doubles remboursements. Nous suivrons la mise en œuvre dans les années à venir.

91 Après avoir analysé l'échantillon, nous avons constaté que certains remboursements ne concernaient pas strictement des soins médicaux. Nous avons également relevé des différences entre les montants remboursés pour un même service de santé selon les centres de santé. Nous sommes d'avis que la direction pourrait, sans pour autant réduire la qualité du service de santé, envisager d'appliquer différents plafonds de dépenses en prenant comme référence des montants raisonnables et couramment appliqués.

|  |
| --- |
| **Suggestion N° 2**  92 En qui concerne le remboursement des services médicaux, nous suggérons à la direction de réaliser une étude pour évaluer les incidences d'une réduction sensible des services qui ne sont pas exactement liés aux soins de santé. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  Je prends note de cette suggestion et vous informe que la direction suivra, avec le nouvel administrateur des demandes de remboursement, l'avancement de cette étude. |

|  |
| --- |
| **Suggestion N° 3**  93 Nous suggérons à la direction, sans réduire la qualité des services de santé, d'envisager un plafonnement des dépenses pour les services de santé, en prenant comme référence des montants raisonnables et couramment appliqués, afin de garantir la viabilité sur le plan financier du nouveau régime. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  Je prends note de cette suggestion et vous informe que la direction examinera, avec le nouvel administrateur des demandes de remboursement, les options possibles en matière de plafonnement. |

Analyse statistique des remboursements

94 A l'aide des fichiers Excel fournis par l'UIT indiquant les remboursements effectués en 2013 et au cours du second semestre de 2012, nous avons calculé la moyenne et la variance afin d'obtenir une courbe de distribution. Les histogrammes sont reproduits dans l'Annexe 2 de notre rapport.

95 Les assurés sont classés en quatre catégories:

• fonctionnaires actifs;

• retraités;

• survivants qui sont des parents d'assurés décédés de l'UIT;

• volontaires extérieurs dont le nombre est négligeable.

96 Dans les histogrammes que nous avons obtenus nous avons vérifié par exemple que l'étendue du montant des remboursements est plus faible pour les conjoints survivants que pour les fonctionnaires, ce qui est normal car les conjoints survivants sont plus âgés et la probabilité qu'ils aient des besoins de soins de santé est plus forte; par conséquent, la moyenne des dépenses pour les conjoints survivants est environ le double de celle pour les fonctionnaires. Quoi qu'il en soit, même si les données ne sont pas totalement comparables, nous avons obtenu des courbes globalement similaires dans les mêmes catégories d'assurés pour les deux périodes comparées; ces éléments, qui résultent de notre analyse générale, corroborent le caractère plausible de l'indication que nous a donnée l'échantillon que nous avions retenu pour notre audit, à savoir qu'il n'y a pas eu d'anomalie majeure dans les dépenses de la Caisse.

Avantages du personnel: Retraites (ancienne Caisse)

97 Pour l'an dernier, un montant de 90 000 CHF est comptabilisé en fin d'exercice et ce montant correspond aux engagements liés aux prestations sous forme de retraites versées à d'anciens fonctionnaires au titre de la Caisse d'assurance du personnel (voir également le paragraphe 121).

Actif net

98 L'actif net comprenait les fonds propres affectés et non affectés, les fonds extrabudgétaires, le résultat non budgétaire, l'excédent pour l'exercice financier et les effets du passage aux normes IPSAS. En 2013, l'actif net était négatif (‑196,2 millions CHF contre ‑227,7 millions CHF en 2012).

99 Cette année, la présentation de l'actif net a changé pour être conforme à la norme IPSAS 1 et améliorer la transparence. En particulier, nous avons vérifié que la présentation différente des mouvements de l'actif net fait apparaître les résultats et l'ajustement pour chaque fonds, comme indiqué dans le paragraphe 114 ci-après.

100 Dans notre rapport de l'an dernier, nous avons recommandé (Recommandation N° 8/2012) d'harmoniser les informations financières figurant actuellement dans le Tableau I "Etat de la situation financière" et dans le Tableau III "Etat des variations de l'actif net" (voir le paragraphe ci‑dessus) et les notes y relatives, avec le texte amendé du Règlement financier, en fournissant une ventilation détaillée de toutes les composantes de l'actif net.

101 Nous reconnaissons que la présentation de l'actif net a été amendée et fournit une ventilation des différentes composantes de l'actif net; les informations financières concernant le Fonds de réserve sont présentées séparément et la gestion de ce Fonds entre dans le cadre de la Note 4.

102 Tous les mouvements de l'actif net sont expliqués dans les différents Tableaux et Notes du Rapport de gestion financière, en particulier:

a) Tableau II "Etat de la performance financière", où est indiqué l'excédent pour l'exercice (2,8 millions CHF).

b) Tableau III "Etat des variations de l'actif net", où sont indiqués séparément les mouvements pour chacun des fonds propres et les effets du passage aux normes IPSAS.

c) Tableau V "Comparaison des montants budgétés et des montants effectifs", où il est fait état de l'"excédent/du déficit du Fonds 1000 couvert par un prélèvement sur le Fonds de réserve" et de "l'augmentation du Fonds 1010". Le Tableau V donne non seulement la "Comparaison des montants budgétés et des montants effectifs", mais aussi des informations financières sur le rapprochement des comptes entre les résultats budgétaires (montants effectifs) et les montants comptabilisés dans les états financiers (voir également la Note 25).

d) Note 3 "Principaux principes comptables" dans le paragraphe relatif à la "comptabilisation des fonds", en particulier le paragraphe "Fonds propres affectés", et dans le paragraphe relatif au "Fonds de réserve".

e) Note 4 "Gestion de l'actif net", où sont indiqués les mouvements du Fonds de réserve et le rapprochement entre les "fonds propres affectés à l'organisation" – comme dans le Tableau III – et le Fonds de réserve.

# CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

103 La question de la CCPPNU a été largement examinée dans notre rapport de l'an dernier. Nous devons rappeler que l'Equipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies a répondu le 16 février 2013 à la question que nous lui avions posée précisant que "dans le cas où la CCPPNU ne pourrait pas assumer ses engagements en ce qui concerne les retraites, les organisations affiliées à cette Caisse ont la responsabilité d'assurer ce financement, conformément à l'Article 26 des statuts de la Caisse".

104 L'Equipe spéciale a clairement indiqué que les engagements de la CCPPNU ne doivent pas nécessairement être inclus dans les états financiers de l'UIT.

105 Toutefois, étant donné qu'il n'est pas possible d'exclure le fait que les engagements de la CCPPNU pourraient avoir, dans l'avenir, des incidences sur les organisations affiliées, nous souhaitons de nouveau rendre le Conseil attentif à ce genre de "risque potentiellement significatif", comme l'ont aussi indiqué nos prédécesseurs.

# ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE 2012

106 L'état de la performance financière fait apparaître les produits et les charges d'exploitation et financiers de l'Organisation classés, décrits et présentés de manière à expliquer l'excédent ou le déficit net de l'exercice. Le résultat de la période a été un excédent de 2,8 millions CHF.

Produits et charges

107 Le total des produits s'est élevé à 197,0 millions CHF, soit une augmentation de 18,7 millions CHF (+10,5%) par rapport à 2012 (178,3 millions CHF), principalement en raison de l'augmentation: i) des contributions volontaires (+7,2 millions CHF, +72,2%); ii) des autres produits d'exploitation (+5,1 millions CHF, +12,9%), en particulier l'augmentation des revenus extrabudgétaires liés à l'appui aux projets; et iii) des produits financiers (+6,0 millions CHF, +525,3%), principalement à cause des gains de change non réalisés (+6,1 millions CHF), comme indiqué dans la Note 22. Les contributions mises en recouvrement d'un montant de 126,9 millions CHF, soit 64,4% du total des produits, n'ont augmenté que légèrement (+0,3 million CHF, +0,2%) par rapport à 2012, comme indiqué dans la Note 21 du Rapport de gestion financière.

108 Le total des charges s'est élevé à 194,4 millions CHF, en baisse de 2,1 millions CHF (–1,7%), par rapport à 2012 (196,3 millions CHF). Les charges de personnel (196,3 millions CHF) qui représentent 75,3% des charges totales, ont baissé de 2,1 millions CHF (–1,4%) comme indiqué dans la Note 23 du Rapport de gestion financière. La baisse importante des charges de personnel concerne la sous-rubrique "Traitements et indemnités" (–5,5 millions CHF), alors qu'il y a eu des augmentations non seulement dans la rubrique "Ajustement de l'ASHI" mais aussi dans la rubrique "Indemnité pour frais d'études" ainsi que pour d'autres charges de personnel (+3,3 millions CHF).

Informations sectorielles

109 Des informations sectorielles sont données dans la Note 24 des états financiers de 2013. Le but de la présentation sectorielle est de lier directement les charges aux secteurs correspondants. La méthodologie présente également une répartition des charges et des produits, essentiellement par fonds et centre de coût. La variation la plus évidente par rapport à 2012 est l'augmentation de la part que représentent les fonds d'affectation spéciale aussi bien dans le total des produits (7,1% en 2013 contre 3,9% en 2012) que dans le total des charges (8,0% en 2013 contre 4,5% en 2012).

110 Cette variation est due, comme cela a été vérifié avec la direction du BDT, à une augmentation des fonds reçus et à l'accélération des activités liées à certains projets. Nous devons préciser que les augmentations enregistrées des produits et des charges pour ce Secteur ne sont pas directement liées les unes aux autres.

**Numérisation des dossiers du personnel**

111 L'an dernier, nous avons préconisé (Recommandation N° 10/2012) une numérisation des dossiers du personnel non seulement pour éviter qu'un événement accidentel provoque la perte de données mais aussi pour permettre une interface directe des dossiers du personnel avec SAP HR.

112 La direction indique que le 19 avril 2013 a été établi un "plan détaillé pour le système de numérisation des dossiers du personnel" qui comprend le processus métier HRAD (E&B Service) et la mise en correspondance de la structure du dossier personnel (version imprimée) de chaque fonctionnaire et que le système est lié à SAP-ERP\_HCM.

113 Nous avons vérifié qu'un prototype a été finalisé et qu'une phase d'essai est actuellement en cours. Nous suivrons l'éventuel lancement opérationnel du système.

# ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

114 Le Tableau III "Etat des variations de l'actif net" a changé par rapport au Rapport de gestion financière de l'an dernier; cette année, il indique non seulement les mouvements des fonds propres affectés et non affectés cumulés, les effets du passage aux normes IPSAS mais aussi les mouvements de chaque fonds propre, comme indiqué dans la Note 4.

115 Nous notons que 2 millions CHF ont été prélevés sur l'excédent de l'exercice financier 2013 pour alimenter le fonds ASHI, conformément aux commentaires du Secrétaire général concernant notre rapport de l'an dernier (Recommandation N° 6/2012). Par ailleurs, 2 autres millions CHF ont été prélevés conformément au Règlement financier et aux Règles (Art. 10 § 5 et Art. 12 § 4) à titre exceptionnel pour le "Fonds de garantie de l'assurance maladie" afin de financer le nouveau régime d'assurance maladie entré en vigueur en 2014.

# COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS POUR L'EXERCICE 2012

116 Le Tableau V "Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice financier 2013" est présenté en conformité avec la norme IPSAS 24, qui requiert l'inclusion dans les états financiers de cette comparaison résultant de l'exécution du budget. Cette norme exige en outre des explications sur les différences significatives entre les montants inscrits au budget et les montants réels.

117 Dans le Tableau V est également inclus le rapprochement comptable des écarts entre le résultat de l'exécution budgétaire (montants réels) et les montants comptabilisés dans l'état comptable. De plus amples détails sont fournis dans la Note 25 du Rapport de gestion financière et nous renvoyons également aux commentaires du Secrétaire général reflétés dans le Rapport de gestion financière. Les vérifications ont démontré que les transferts des crédits budgétaires entre les Secteurs ont été réalisés en conformité avec l'Article 11 du Règlement financier.

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

118 Le tableau des flux de trésorerie identifie les sources des flux de trésorerie, les éléments auxquels les flux ont été affectés au cours de la période considérée et le solde de trésorerie à la clôture de la période.

119 En 2013, l'UIT a enregistré un flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (‑9,1 millions CHF) moins négatif qu'en 2012 (–13 millions CHF). En 2013, comme en 2012 et en 2011, les flux de trésorerie provenant des activités de financement (–1,5 million CHF) ont aussi été négatifs, en raison du remboursement de l'emprunt à la FIPOI. Les flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement ont été en recul sensible (–19,6 millions CHF) par rapport à 2012 (32,3 millions CHF) principalement en raison de l'augmentation des investissements et de l'acquisition de biens, de matériels et d'équipements.

120 Le résultat net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie fait apparaître une augmentation de 20,2 millions CHF en 2013. Nous avons vérifié les entrées sous-jacentes en sélectionnant des échantillons de certains comptes et constaté que toutes les opérations choisies étaient correctement étayées par des pièces justificatives. L'état des flux de trésorerie est ainsi vérifié et confirmé.

# CAISSE D'ASSURANCE DU PERSONNEL

121 Les Fonds indiqués dans l'Annexe B2 des états financiers de l'UIT du Rapport de gestion financière sont au nombre de trois, à savoir: le "Fonds de réserve et des compléments" (actif total de 6,3 millions CHF), le "Fonds de pensions" (actif total d'environ 1,5 million CHF) et le "Fonds d'intervention" (actif total d'environ 0,2 million CHF).

122 Nous avons vérifié les trois Fonds et les transactions sous-jacentes et n'avons décelé aucune erreur ou inexactitude.

123 Nous avons constaté que la procédure pour vérifier si les bénéficiaires sont bien en vie et pour suspendre ou annuler le versement des retraites est assez lente. Nous avons noté dans un cas particulier qu'après un résultat négatif pour la première étape de cette procédure ("*Attestation – Preuve de vie*"), le 15 décembre 2011, des versements mensuels sont toujours enregistrés en 2013 même s'ils avaient été bloqués et non envoyés.

124 S'agissant du "Fonds de réserve et des compléments" et du "Fonds d'intervention", dans l'état du passif, sous la rubrique "Avantages du personnel", deux provisions actuarielles, respectivement de 54 000 CHF et 36 000 CHF, sont inscrites conformément à une expertise actuarielle effectuée en 2010.

125 L'an dernier, comme nos prédécesseurs et compte tenu des montants non significatifs de ces provisions par rapport à la valeur de l'actif, nous recommandons (Recommandation N° 11/2012) de procéder à une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

126 Nous prenons acte du fait que le Secrétaire général l'an dernier a chargé le Département de la gestion des ressources financières de mener en 2015 une nouvelle étude actuarielle pour l'ancienne Caisse des pensions. Nous suivrons l'évolution de la mise en œuvre de cette recommandation.

# PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), FD-TIC ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE

127 La Règle N° 5 de l'Annexe 2 du Règlement financier prévoit que "*un compte distinct est ouvert pour chaque versement de contribution volontaire ou de fonds d'affectation spéciale dans un compte spécial de l'Union*".

128 Dans l'Annexe B3 du Rapport de gestion financière sont répertoriés deux projets actuellement liés à l'activité du PNUD. L'Annexe B4 du Rapport de gestion financière présente les projets relevant du Fonds d'affectation spéciale. Certains projets sont financés par un prélèvement sur le FD-TIC, autorisé par une décision de la commission de direction du FD-TIC. D'autres sont financés par des contributions spécifiques et régis par des accords avec les donateurs. A l'Annexe B5 sont énumérés les projets liés au FD-TIC.

129 Nous avons noté que certaines procédures concernant le transfert de montants, pour la clôture de l'exercice financier et/ou la clôture de projets financés sur des fonds extrabudgétaires, dans les états financiers des fonds de tiers, avaient amené le personnel à effectuer des corrections manuelles. La liquidation des comptes a soulevé quelques difficultés techniques en raison de vieilles transactions qu'il n'a pas été possible d'éliminer.

|  |
| --- |
| **Suggestion N° 4**  130 Pour réduire le risque d'erreurs, nous suggérons d'apporter des modifications et des améliorations aux procédures susmentionnées. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  En 2013, certaines transactions anciennes ont été effectivement liquidées et la procédure de transfert des soldes proposée à la clôture de l'exercice 2010 a été remplacée par la nouvelle procédure adoptée fin 2013, ce qui a permis d'inscrire correctement les soldes d'ouverture des différents projets en 2014. |

131 Par ailleurs, nous avons rencontré certaines difficultés et les activités de rapprochement concernant des chiffres figurant dans la Note 20 "Fonds extrabudgétaires affectés et non affectés" ont été ralenties. Nous avons échantillonné les projets et les fonds et pour tous les projets sélectionnés, nous avons pu procéder au rapprochement des comptes. Toutefois, nous avons noté qu'un rapprochement direct et immédiat des montants totaux indiqués dans la Note 20 et des montants enregistrés dans le système n'avait pas été réalisé.

|  |
| --- |
| **Recommandation N° 4**  132 Nous recommandons donc à la direction de définir des lignes directrices communes concernant la comptabilisation et la publication des informations financières relatives aux fonds extrabudgétaires afin de simplifier le rapprochement des montants indiqués dans les Annexes du Rapport de gestion financière et les montants indiqués dans la Note 20. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  Les procédures comptables et les procédures de publication des informations financières dans les états financiers seront étayées par des documents afin de garantir un échange de compétences techniques et d'établir des documents d'audit facilitant le rapprochement des chiffres extrabudgétaires. |

# EVALUATION DE L'UNITÉ D'AUDIT INTERNE

133 Conformément aux Normes internationales, telles que les normes ISSAI 1610, ISSAI 200 c.2.45, INTOSAI gov 9140 et 9150, l'une des tâches du Vérificateur extérieur des comptes est d'évaluer les activités de l'Unité d'audit interne.

134 Pour procéder à cette évaluation dans le système des Nations Unies, on utilise comme référence les principes généraux susmentionnés et la ligne directrice 202 en matière d'audit "Evaluation des services d'audit interne dans l'Organisation des Nations Unies", adoptée par le Groupe d'auditeurs externes des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique à sa 34ème session en novembre 2012; une nouvelle section a été ajoutée à la 35ème session en novembre 1993, l'avant-propos a été révisé à la 41ème session en octobre 2000. Nous avons proposé, à la réunion du Groupe d'auditeurs externes à Vienne de décembre 2013, de mettre à jour la ligne directrice. En raison de l'ordre du jour très chargé, la thèse proposée n'a pas été examinée et son examen a été reporté à la prochaine réunion du Groupe d'auditeurs qui aura lieu en décembre 2014.

135 Dans le cadre de notre tâche, le CCIG (Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion), nous a recommandé de faire une évaluation de l'Unité de l'audit interne (voir la Recommandation N° 5 dans son rapport au Conseil du 31 mai 2013 – Document C13/65).

136 Même si la ligne directrice 202 date, elle a servi de base à notre évaluation, afin d'avoir une approche commune au sein des Nations Unies et la liste de contrôle a été mise à jour chaque fois que cela a été nécessaire.

137 Pour réaliser notre évaluation, nous nous sommes entretenus et avons échangé des courriers avec le Chef de l'Unité de l'audit interne et nous avons étudié les principaux documents. Nous avons également examiné les fichiers relatifs aux audits effectués au cours des deux dernières années par l'Unité de l'audit interne.

On trouvera ci-après une liste de quelques-uns des documents que nous avons examinés pour l'évaluation de l'Unité de l'audit interne:

• Règlement financier et Règles financières de l'UIT (édition de 2010).

• Manuel d'audit interne de l'UIT dont les chapitres (à l'exception du Chapitre 1) n'ont pas été mis à jour depuis 2012.

• Charte d'audit interne (10 juin 1999, qui a été remplacée par la version du 27 juin 2013).

• Plan d'audit interne pour 2012 (SG-SGO/IA/12-03).

• Plan d'audit interne pour 2013 (SG-SGO/IA/13-01).

• Plan d'audit interne pour 2014 (SG-SGO/IA/13-19).

• Projet de résumé de la 168ème réunion du Comité de gestion du Secrétariat général (Document 169-2 of 4.09.2013).

• Rapports de l'auditeur interne sur les activités d'audit interne:

– C12/INF/2-E du 29 mars 2012

– C13/INF/4-E du 5 avril 2013

– C14/47-E du 18 mars 2014.

• Document IMAC-6/14 du 30 novembre 2013:

– C13/65-E du 3 juin 2013

– C14/22-E du 31 mars 2014.

• Rapport d'audit interne (Audit de la présence régionale de l'UIT – Bureaux régionaux et bureaux de zone pour la région Asie‑Pacifique) – SG-SGO/IA/13-04 du 29 avril 2013.

• Rapport d'audit interne (Audit de la présence régionale de l'UIT – Bureaux de zone pour la Communauté des Etats indépendants) – SG-SGO/IA/13-13 du 30 juillet 2013.

• Rapport d'audit interne (Audit de la présence régionale de l'UIT – Bureaux régionaux et bureaux de zone pour la région Amériques) – SG-SGO/IA/13-15 du 29 novembre 2013.

• Autres documents divers.

138 L'Unité de l'audit interne suit les normes internationales et utilise en particulier les normes IIA citées à la fois dans le Manuel d'audit interne de l'UIT et dans la Charte d'audit interne.

139 L'Unité de l'audit interne se compose actuellement de deux auditeurs (Chef de l'unité compris) et d'un auditeur assistant qui travaille à 50% depuis janvier 2014 (il s'agissait avant d'un emploi permanent). Le profil et les qualifications professionnelles des auditeurs sont conformes aux normes requises et à leur mandat, comme le montre le tableau ci-après:

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Niveau | Position dans l'unité | Qualifications professionnelles | Diplôme universitaire le plus élevé | Nombre d'années d'expérience dans l'audit interne |
| P5 | Chef de l'unité de l'audit interne | Auditeur interne certifié (CIA);  Certificat d'assurance de gestion des risques (CRMA) | Maîtrise en comptabilité | > 20 ans |
| P3 | Auditeur | CIA | Maîtrise en administration d'entreprise | 10-15 ans |
| G5 | Auditeur assistant |  | MBA niveau 1, Open University; Certificat d'aptitude à la gestion des ressources humaines, Open University | < 3 ans |

140 Les fonctionnaires ont connaissance du code de déontologie de l'IIA et la Charte d'audit interne encourage à agir conformément à ce code. Les fonctionnaires de la catégorie professionnelle suivent chaque année une formation pour conserver leur certification ainsi que dans le cade de la formation professionnelle continue; le chef de l'Unité de l'audit interne prévoit au moins une semaine par an dans le plan d'audit pour la formation du personnel. Il indique qu'il n'y a pas de problèmes budgétaires pour la formation même s'il doit demander chaque fois aux ressources humaines de mettre les sommes requises à disposition. C'est toutefois la norme et la procédure généralement suivie à l'UIT pour la formation. Chaque année, les fonctionnaires de la catégorie professionnelle de l'Unité de l'audit interne respectent les exigences des normes IIA en ce qui concerne la formation continue. Ce processus leur permet de conserver leur certification. L'UIT a fait le choix de recruter, pour le personnel de la catégorie professionnelle de l'Unité de l'audit interne, uniquement des auditeurs internes certifiés.

Absence de plan d'audit pluriannuel

141 L'auditeur interne présente un plan de travail d'audit interne annuel mais pas de plan d'audit pluriannuel (à long ou à moyen terme). Les Unités de l'audit interne d'autres institutions du système des Nations Unies que le Chef de l'Unité de l'audit interne a consultées présentent uniquement un plan d'audit annuel, d'autres un plan biannuel. A titre de référence et conformément aux bonnes pratiques, le manuel d'audit de la Division de l'audit interne des Nations Unies prescrit (section B.5.1) que la Division *"établit des plans d'audit interne tous les trois ans basés avant tout sur des exercices de gestion des risques*".

|  |
| --- |
| **Suggestion N° 5**  142 Nous suggérons à l'Unité de l'audit interne d'adopter un plan d'audit pluriannuel, basé sur un exercice d'évaluation des risques. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  L'auditeur interne s'efforcera d'établir un plan d'audit sur une base pluriannuelle. |

Même si la politique de gestion des risques d'entreprise (ERM) n'a pas encore été mise en œuvre, un plan basé sur les risques est nécessaire.

143 Après avoir comparé les plans de travail pour les années 2012, 2013 et 2014, nous avons relevé des améliorations d'un plan à un autre. Les plans sont définis comme étant des plans "basés sur les risques" mais cela ne veut pas dire pour autant que l'Unité de l'audit interne a fait l'évaluation des risques. Nous notons que la politique de gestion des risques d'entreprise n'a pas été encore mise en œuvre à l'UIT. Pour mettre en œuvre les dispositions de la Résolution 151 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, un atelier a été organisé en mai 2013 sur "la gestion stratégique des risques à l'UIT". La direction de l'UIT a été aidée par la société de conseil "*Dalberg Global Development Advisors*" pour préparer et organiser un atelier sur la gestion stratégique des risques à l'intention des cadres dirigeants.

144 Le CCIG recommande dans son Rapport annuel de 2013 "*que l'UIT élabore en priorité des modalités en matière de gestion systématique des risques applicables à l'échelle de l'Union tout entière et que les crédits budgétaires nécessaires soient alloués à cette fin*"; dans son Rapport annuel de 2014, le CCIG a relevé des améliorations dans l'élaboration du projet de plan stratégique en ce qui concerne l'identification des risques; toutefois, le CCIG a recommandé "*que l'élaboration de modalités pour la gestion systématique des risques soit constamment poursuivie et appliquée au niveau opérationnel, dans le cadre du processus d'activité, et soit assortie d'un registre des risques, avec des pilotes des risques et un examen périodique par la haute direction*".

145 Le principe 2010.A1 des Normes IIA dispose ce qui suit: "*Le plan d'audit interne doit s'appuyer sur une évaluation des risques documentée et réalisée au moins une fois par an*". D'après le manuel de l'audit interne, le Chef de l'Unité d'audit interne dispose d'un registre des risques.

146 A ce propos, nous notons qu'il n'existe aucune règle sur la périodicité des audits de chaque fonction majeure financière ou non financière; étant donné que la politique ERM n'a pas encore été mise en œuvre, le Chef de l'Unité de l'audit interne s'appuie sur son propre registre de risques et sur les contributions de la direction pour déterminer les audits qui seront intégrés dans le plan de travail annuel.

|  |
| --- |
| **Recommandations N° 5**  147 Même si nous sommes conscients qu'il sera peut-être difficile de réaliser une évaluation des risques sans politique de gestion des risques d'entreprise, nous recommandons à l'auditeur interne d'améliorer le processus d'établissement d'un plan d'audit "basé sur les risques" en s'appuyant sur le registre des risques et sur l'analyse des risques (qui sera faite chaque année). |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  Conformément à la recommandation formulée par le CCIG, l'Unité de l'audit interne améliorera le processus de planification et présentera dans le plan d'audit les éléments de l'analyse des risques et les priorités. |

Le plan de travail annuel couvre-t-il suffisamment tous les risques?

148 Dans le plan de travail annuel pour 2013, trois audits avaient été prévus (deux d'entre eux concernaient les bureaux régionaux et les bureaux de zone de la CEI et de la région Amériques). Aucun audit n'a été réalisé au siège de l'UIT au cours des deux dernières années, si ce n'est deux audits en 2011 sur "le coût des publications" et "les contributions volontaires". Toutefois, nous avons noté une amélioration en ce qui concerne le nombre d'audits prévus dans le plan de travail annuel 2014.

149 Pour ce qui est des auditeurs concernant les bureaux régionaux, nous avons vérifié certaines des pièces justificatives. Conformément au plan de travail annuel pour 2013, les échéances ont été respectées et les rapports ont été soumis au Secrétaire général qui les a transmis aux gestionnaires concernés; des examens préliminaires et des discussions avec la direction ont été organisés; toutes les pièces justificatives concernant les audits ont été communiquées aux personnes visées par l'audit, révisées et approuvées par le Chef de l'Unité de l'audit interne; les rapports d'audit comportaient des recommandations qui toutes ont été acceptées par la direction.

150 En fait, nous avons l'an dernier également utilisé certaine des conclusions concernant les bureaux régionaux.

151 Par ailleurs, nous relevons que, à la suite de la Recommandation N° 1 du CCIG figurant dans le second rapport annuel (Document C13/65), le plan de travail annuel concernant l'audit interne pour 2014 a été soumis au CCIG avant qu'il ne soit approuvé par le Secrétaire général.

|  |
| --- |
| **Suggestion N° 6**  152 Compte tenu de notre Recommandation N° 5 précédente, il est, à notre sens, important de lier activité et risque. Même si nous avons noté que le plan de travail annuel 2014 prévoyait un plus grand nombre d'audits au siège, nous suggérons à l'Unité de l'audit interne d'indiquer au Secrétaire général et au CCIG, au cours de l'exercice d'approbation du plan de travail annuel, si le nombre d'audits prévus est suffisant pour couvrir les principaux risques identifiés. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  La finalité de l'audit interne sera d'indiquer au Secrétaire général et au CCIG si des "lacunes" ont été identifiées dans la couverture de l'audit. |

|  |
| --- |
| **Suggestion N° 7**  153 Compte tenu de notre Recommandation N° 5 précédente, étant donné qu'il pourrait être difficile de couvrir tous les risques recensés pendant une année donnée, nous suggérons que l'auditeur interne présente un plan de travail pluriannuel prévoyant un nombre d'audits suffisant pour couvrir, sur une période donnée, les risques majeurs identifiés. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  L'Auditeur interne s'efforcera de planifier l'audit sur une base pluriannuelle afin de tenir compte de la couverture par l'audit des principaux risques identifiés par l'audit interne. |

Les ressources de l'Unité de l'audit interne sont-elles suffisantes?

154 Nous souscrivons à l'analyse du CCIG sur la nécessité d'envisager une augmentation possible des ressources attribuées à l'Unité de l'audit interne; nous tenons également compte du fait que le Secrétaire général, pour l'instant, a répondu au CCIG qu'il n'était pas possible de soutenir une augmentation des ressources dont dispose actuellement l'Unité.

155 Nous estimons que seule la mise en œuvre d'une analyse solide des risques et un contrôle de la durée de l'audit permettront d'évaluer si les ressources sont suffisantes pour couvrir l'audit de tous les risques et les domaines d'activité plus étendus de l'Union.

|  |
| --- |
| **Suggestion N° 8**  156 Même s'il existe un système de suivi du temps approfondi, nous suggérons à l'Unité de l'audit interne d'établir un lien entre ce système et toutes les tâches éventuelles prévues dans un plan de travail annuel et dans un plan de travail pluriannuel (voir notre suggestion N° 7) afin de donner au Secrétaire général davantage d'éléments et d'informations pour décider dans l'avenir si les ressources allouées à l'Unité de l'audit interne sont ou non suffisantes. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  L'Auditeur interne aura pour instruction de continuer à assurer le suivi de son temps de travail et de faire rapport régulièrement sur les progrès réalisés par rapport au plan de travail annuel. |

Autonomie et indépendance de l'Auditeur interne

157 Le troisième audit prévu pour 2013 concernait le cadre réglementaire interne de l'UIT (ordres de service); il a été annulé à la suite d'un changement de priorités décidé par le Secrétaire général qui a désigné le Département concerné chargé de réviser, en coordination avec l'Unité des affaires juridiques et le Département de la gestion des ressources humaines, les ordres de service.

158 Dans le budget de l'Unité de l'audit interne, une petite provision budgétaire est prévue pour les services contractuels (5 000 CHF pour 2014); par ailleurs, le Chef de l'Unité de l'audit interne n'est pas habilité à gérer directement ce budget, à mobiliser une assistance extérieure lorsque des compétences particulières sont nécessaires. Il faut suivre la procédure normale appliquée à l'UIT concernant l'engagement des dépenses, assortie des autorisations pertinentes, mais cela pourrait constituer un inconvénient dans le cas où l'on aurait besoin, pour des audits particuliers dans des domaines sensibles, de compétences qui ne sont pas disponibles au sein de l'Unité de l'audit interne.

|  |
| --- |
| **Suggestion N° 9**  159 Nous suggérons, pour donner davantage d'autonomie à l'Unité de l'audit interne, que le Chef de cette Unité indique, si nécessaire, dès le processus d'approbation du plan de travail annuel, le montant nécessaire pour recruter des professionnels compétents. Ainsi, le Secrétaire général, et indirectement le CCIG, pourraient ou non approuver le montant inscrit au budget et, par la suite, l'Unité de l'audit interne pourrait gérer directement la somme allouée pour les services contractuels, si nécessaire dans le courant de l'année, dans le respect de la procédure suivie à l'UIT pour les engagements de dépenses. |
| **Commentaires du Secrétaire général:**  Pendant l'exercice annuel de planification de l'audit, ou chaque fois que cela est nécessaire pendant l'année, le Chef de l'Unité de l'audit interne déterminera si des compétences particulières sont nécessaires. Le Secrétaire général pourra ainsi dégager des ressources dans le budget général de l'Union. |

Coopération entre l'Auditeur interne et le Vérificateur extérieur des comptes

160 Pour ce qui est des règles figurant dans le Manuel de l'audit interne de l'UIT, même si la communication avec le Vérificateur extérieur des comptes peut toujours être améliorée, nous reconnaissons que nous avons toujours reçu à ce jour, dans les délais voulus, un flux constant d'informations de l'Unité de l'audit interne.

annexe 1

Suivi des recommandations de notre précédent rapport

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 1 2012** | ***Une double signature devrait être requise pour les montants supérieurs à 5 000 CHF***  Bien que nous comprenions les explications fournies par la direction en ce qui concerne la faisabilité de la mise en oeuvre de la double signature dans les bureaux hors siège, selon lesquelles par exemple un seul fonctionnaire de grade P pouvait être présent dans un bureau hors siège, nous recommandons à la direction de faire en sorte que les opérations financières avec les banques portent chaque fois que possible la double signature pour les montants supérieurs à 5 000 CHF et que, dans les cas où les fonctionnaires responsables gèrent seuls un compte bancaire de l'UIT, ceux-ci reçoivent de la part de la direction une autorisation *ex ante*. | Ces procédures sont appliquées chaque fois que possible. Dans le cas des bureaux hors siège où la double signature n'est pas possible en raison de contraintes particulières (contraintes juridiques pour certains pays dans le cas des signatures bancaires), des autorisations spécifiques seront accordées et un contrôle sera effectué. | Ces procédures sont appliquées conformément aux commentaires formulés par le Secrétaire général.  Par ailleurs, il a été procédé à un examen des signatures autorisées et il a été rappelé officiellement aux fonctionnaires des bureaux hors siège de faire rapport activement sur tous les mouvements de personnel susceptibles d'avoir une incidence sur les personnes ayant pouvoir de signature. En outre, la note interne du Département de la gestion des ressources financières concernant la délégation de signature a été mise à jour pour tenir compte des derniers mouvements de personnel ainsi que du seuil de 5 000 USD fixé pour les bureaux hors siège. | Non mise en œuvre en 2013 compte tenu également de ce qu'a indiqué l'Auditeur interne de l'UIT dans ses rapports sur les bureaux régionaux et les bureaux de zone publiés en 2013.  Nous notons également qu'une mise en œuvre est en cours en 2014. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 2 2012** | ***Fonds en caisse dans les bureaux hors siège***  Nous considérons que la différence constatée en raison du problème de rapprochement n'est pas importante en termes de valeur. Néanmoins, nous recommandons à la direction de renforcer ses contrôles sur les fonds en caisse, en se reportant également à la recommandation formulée par l'Unité de l'audit interne dans ses rapports relatifs à la présence régionale de l'UIT. | Le rapprochement de trésorerie est actuellement effectué chaque mois dans les bureaux hors siège. Toute comptabilité effectuée sur une période d'un mois se traduira donc par des problèmes de rapprochement pour cette raison même. Le Département de la gestion des ressources financières (FRMD) fera en sorte qu'un examen du processus actuel soit effectué en 2013. Des rapports d'audit interne établis récemment ont déjà mis en évidence ces problèmes ainsi que les procédures de contrôle interne à appliquer pour atténuer les risques associés. La direction a déjà approuvé ces recommandations et des mesures complémentaires seront prises en 2013. | Le Département de la gestion des ressources financières normalise actuellement les rapports de gestion de la trésorerie et examine le processus de publication dans les états financiers afin d'optimiser le rapprochement des comptes. L'opération sera terminée en 2014. | Non mise en œuvre en 2013 compte tenu également de ce qu'a indiqué l'Auditeur interne de l'UIT dans ses rapports sur les bureaux régionaux et les bureaux de zone publiés en 2013.  Nous notons également qu'une mise en œuvre est en cours en 2014. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 3 2012** | ***"Droit de superficie"***  Etant donné qu'il est important et dans l'intérêt de l'UIT de renouveler le "droit de superficie" qui lui est accordé par l'Etat de Genève depuis 1967, nous recommandons à la direction d'engager, dès que possible, des négociations sur ce sujet avec les autorités compétentes du pays hôte. | Le Conseiller juridique a pris contact dès janvier 2013 avec les autorités compétentes du pays hôte afin d'engager un processus de négociation. | Les autorités compétentes du pays hôte ont accueilli favorablement la demande de l'UIT dans son principe et confirmé leur intérêt ainsi que le fait que les décisions concernant le remplacement du bâtiment Varembé, toujours à l'étude, entraîneront de nouveaux développements. | En attente  Nous prenons note des informations fournies par la direction concernant cette question. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 4 2012** | ***Comptabilisation de l'actif dans le registre***  [...] nous avons effectué un inventaire physique des stocks de certaines catégories d'immobilisations corporelles, mobilier et équipements informatiques par exemple, et nous avons recherché leur trace dans les comptes. Nous avons constaté que les fonctionnaires responsables de l'UIT de la Division de la gestion des installations (Département de la gestion des ressources humaines) n'avaient pas retrouvé certains des actifs pendant l'inventaire physique des stocks en fin d'exercice (ce qui représente environ 0,73% de la valeur d'acquisition des actifs concernés). Nous n'ignorons pas que les contrôles effectués ont permis de retrouver une partie des actifs qui manquaient en fin d'exercice, mais nous recommandons à la direction de poursuivre ses recherches et de passer par pertes et profits les articles qui n'auront pas été retrouvés au cours de 2013. | Je vais charger le Département de la gestion des ressources humaines de collaborer avec la Division de la gestion des installations pour qu'en 2013 les efforts se poursuivent et je ferai toute la lumière sur l'existence et le traitement des actifs qui n'ont pas été saisis lors de l'inventaire. | Le processus d'identification et de localisation et/ou passation par pertes et profits des actifs non retrouvés pendant l'inventaire a débuté les années passées et avance selon le plan. | En cours |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 5 2012** | ***Avantage du personnel: primes de rapatriement***  Cette différence dans les hypothèses de base n'a toutefois pas une grosse incidence sur le calcul final. En particulier, l'utilisation d'un taux d'actualisation plus faible par CPA aboutit à une valeur finale plus prudente. Toutefois, nous recommandons à la direction d'utiliser des hypothèses de base similaires dans toutes les études actuarielles qui seront réalisées, lorsque les circonstances sont comparables, en particulier pour ce qui est du taux d'actualisation. | Je prends note de cette recommandation et je vais donner pour instruction au Département de la gestion des ressources financières d'harmoniser les hypothèses de base retenues dans les études actuarielles, lorsque que cela se justifie pour 2013. | Cette recommandation a été prise en compte pour les rapports actuariels pour l'exercice clos en 2013. Les hypothèses de base ont été comparées afin d'utiliser des hypothèses similaires lorsque les circonstances sont comparables et dans un souci d'harmonisation lorsque les conditions (en particulier la période considérée) sont différentes. | Clos |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 6 2012** | ***Mesures correctives à prendre pour remédier à l'actif net négatif imputable aux avantages du personnel après la cessation de service***  Etant donné que les provisions pour l'ASHI représentent une part très importante de l'actif net négatif, même si la santé financière de l'Union est assurée à court terme, il est impossible de procéder à une évaluation en cette période où la santé financière de l'UIT risque d'être compromise. Nous recommandons donc à la direction de s'appuyer, pour les années à venir, sur une étude actuarielle complète afin d'apporter des réponses, et d'éventuelles solutions, à ce problème. | Je prends note de cette recommandation et vous informe qu'un processus est en cours pour effectuer une étude actuarielle complète et définir différents scénarios afin d'évaluer les mesures correctives à prendre pour diminuer les engagements au titre de l'Assurance maladie après la cessation de service qui ne sont pas financés. | L'UIT n'est plus affiliée à l'ASHI (Caisse d'assurance maladie après la cessation de service). Elle est passée à la compagnie d'assurance Cigna-Vanbreda le 1er mai 2014. Une étude actuarielle complète sera réalisée en 2016. Des mesures correctives ont déjà été prises. Leur mise en œuvre sera suivie et adaptée afin d'assurer le financement par répartition ainsi que le financement des engagements au titre de l'ASHI sur le long terme.  La contribution de l'UIT à la Caisse est passée de 3,31 % à 3,91% pour le budget 2014-2015. Le Fonds de réserve ASHI a été créé et 2 millions CHF provenant de l'excédent budgétaire 2013 ont été versés sur ce fonds. Par ailleurs, conformément à la Résolution 1359, 4 millions CHF ont été prélevés sur le Fonds de réserve pour constituer une réserve en vue du financement à long terme de l'ASHI.  En outre, le projet de Plan financier pour la période 2016‑2019 comportera d'autres mesures correctives pour assurer le financement à long terme des engagements au titre de l'ASHI. Il convient de noter par ailleurs que l'augmentation du taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation actuarielle 2013 a eu une incidence positive importante sur l'actif net puisque les gains actuariels se sont chiffrés à 26,5 millions CHF. | Clos  Voir la nouvelle recommandation relative à l'étude actuarielle ASHI. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 7 2012** | ***Le principe de mutualisation entre l'UIT et le BIT n'est pas respecté***  [...] que le BIT n'acceptera pas le "principe de mutualisation" tel qu'il a été défini par nos prédécesseurs. Par conséquent, nous recommandons à la direction de réfléchir à d'autres options de financement, pour la Caisse, à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies. | Depuis le début de l'année, l'UIT réfléchit à d'autres options de financement. | L'UIT a changé de régime d'assurance (Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel). Elle est désormais affiliée à la compagnie Cigna-Vanbreda depuis le 1er mai 2014. | Clos |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 8 2012** | ***Actif net***  A la suite du débat, à la session de l'an dernier du Conseil (juillet 2013), sur la relation entre le Fonds de réserve et l'actif net, nous avons noté que le Règlement financier n'était pas en accord avec la pratique comptable. La direction a donc proposé au Groupe de travail du Conseil sur la gestion des ressources financières et humaines (CWG-FHR) d'amender le Règlement financier. A la date où le rapport a été publié, les amendements n'avaient pas encore été approuvés. Si ces amendements sont approuvés, nous recommandons d'harmoniser, dans le prochain Rapport de gestion financière, les informations financières figurant actuellement dans le Tableau I "Etat de la situation financière" et dans le Tableau III "Etat des variations de l'actif net" (voir le paragraphe ci‑dessus), et les notes y relatives avec le texte amendé du Règlement financier, en fournissant une ventilation détaillée de toutes les composantes de l'actif net. | Dans l'attente de la décision qui sera prise à la session de 2013 du Conseil concernant les amendements qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier et aux Règles financières, j'ai donné pour instruction au Département de la gestion des ressources financières d'adapter en conséquence la présentation et la diffusion des informations financières relatives à l'actif net. | La présentation de l'actif net a été modifiée. Elle offrira une ventilation des différentes composantes de l'actif net. Les informations financières concernant le Fonds de réserve sont présentées séparément. La présentation proposée a été soumise aux vérificateurs extérieurs des comptes pour examen et validation. | Mise en œuvre |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 9 2012** | ***Possibilités de compenser l'actif négatif net***  Nous reconnaissons que la Direction s'occupe de certains problèmes et, par exemple, que l'intention existe d'augmenter la contribution de l'UIT à la CAPS (3,91%) comme proposé dans le projet de budget, et nous recommandons de toujours évaluer si les mesures prises sont vraiment des mesures structurelles visant à réduire le niveau de sous‑financement. | Je prends note de cette recommandation et vous informe qu'un processus complet d'analyse actuarielle et de définition de différents scénarios est en cours pour évaluer les mesures correctives destinées à réduire les engagements non financés au titre de l'ASHI. | Se reporter aux différentes mises à jour des Recommandations N° 6 et N° 7 | En cours  Nous prenons note des efforts déployés par la direction de l'UIT. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 10 2012** | ***Numérisation des dossiers des fonctionnaires***  Bien que notre analyse de la correspondance des données introduites dans le système informatique avec les dossiers du personnel n'ait pas révélé d'écarts majeurs, nous recommandons à la Direction de commencer à évaluer le rapport coût-efficacité d'une numérisation des dossiers du personnel, non seulement pour éviter qu'un événement accidentel provoque la perte de données essentielles, mais aussi pour permettre une interface directe des dossiers du personnel avec SAP HR. | Je prends note de cette recommandation et vous informe que le HRMD étudie cette possibilité. | Le plan détaillé (DBBP) du système de numérisation des dossiers du personnel a été établi le 19 avril 2013.  Ce plan intègre le processus métier HRAD (Service E&B ) et prévoit la mise en correspondance de la structure des dossiers du personnel (imprimés) des fonctionnaires. Le système est relié à SAP-ERP\_HCM.  Le prototype a été finalisé en tenant compte de la récente version actualisée de SharePoint (2013). Une phase d'essai est en cours.  Le système de numérisation des dossiers du personnel devrait être opérationnel au premier trimestre de 2014. | En cours  Nous prenons note de la mise en oeuvre récente. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 11 2012** | ***Caisse d'assurance du personnel***  L'année passée, nos prédécesseurs, le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse (CDF), avaient indiqué qu'"il n'a pas été nécessaire de procéder à une nouvelle étude actuarielle. Etant donné que les engagements en question sont relativement mineurs, l'étude de 2010 est suffisante". En conséquence, dans le même esprit que nos prédécesseurs, et compte tenu de la non-pertinence de ces provisions par rapport à la valeur de l'actif, nous recommandons de procéder à une évaluation actuarielle tous les cinq ans. | Je prends note de cette recommandation et ai chargé le FRMD de mener en 2015 une nouvelle étude actuarielle pour l'ancienne caisse des pensions. | L'étude actuarielle sera commandée en 2015 comme recommandé. | En cours |

Suivi des recommandations émises par le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse (SFAO)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Rapport | Recommandation faite par le Vérificateur suisse | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du Vérificateur suisse | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT en lien avec le rapport du Vérificateur suisse | Commentaires de la direction de l'UIT concernant le rapport précédent de la Cour des comptes italienne | Etat des mesures prises  par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 1 2010**  **réitérée  en 2011** | Je recommande à l'UIT de procéder aux corrections nécessaires en lien avec la valorisation des stocks et d'adapter en conséquence son système informatique de manière à pouvoir garantir une évaluation correcte des stocks en conformité avec les normes IPSAS. | Un projet sur la politique de valorisation des stocks avait été soumis au collaborateur du Vérificateur extérieur des comptes en novembre 2011. Cette politique définissait les règles de valorisation du stock des publications avec une dépréciation calculée linéairement. Nous ferons une étude des coûts des publications en y incluant les frais de personnel afin de démontrer notre approche et d'obtenir la validation des nouveaux Vérificateurs extérieurs des comptes en 2012. | Les mesures de valorisation des stocks sont en train d'être examinées par nos nouveaux Vérificateurs extérieurs. | Les mesures de valorisation des stocks ont été définies et les modifications à intégrer dans le système de gestion des publications (DPS) ont été définies et mises en œuvre à compter du 1er mai 2014. Des lignes directrices ont été publiées à l'intention des utilisateurs. Les premières semaines d'utilisation des données DPS sont en cours d'analyse et la méthode de valorisation est en cours d'essai. | Clos |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Rapport | Recommandation faite par le Vérificateur suisse | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du Vérificateur suisse | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT en lien avec le rapport du Vérificateur suisse | Commentaires de la direction de l'UIT concernant le rapport précédent de la Cour des comptes italienne | Etat des mesures prises  par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 2 2008**  **Rec. 3 2009** | Les opérations effectuées de manière manuelle en dehors de l'environnement SAP sont des sources d'erreurs et de dysfonctionnements et génèrent des tâches additionnelles pouvant ne pas être contenues dans le cahier des charges des collaborateurs concernés. Effectuées sans véritable suppléance, celles-ci occasionnent des retard dans l'exécution J'invite une nouvelle fois l'UIT à intégrer le plus rapidement possible l'outil de gestion de projet BCS dans le logiciel SAP. | Les deux recommandations 1/2008 et 2/2009 sont étroitement liées. En 2011, le Département de la gestion des ressources financières, le Bureau de développement des télécommunications (BDT) et le Département des services informatiques ont entrepris une étude sur la nécessité ou non d'introduire une seconde comptabilité en USD, avec le concours des consultants. Les conclusions de cette étude ont abouti à la nécessité de renforcer les besoins en formation du module Grant Management (GM) afin d'utiliser au maximum les spécificités de ce module. | Le système SAP Grant Management (GM) a été mis en place par l'UIT en janvier 2010 pour la gestion financière des projets de coopération technique. Les processus financiers y relatifs ont été examinés en 2011 et ces processus sont en train d'être optimisés tandis que les utilisateurs bénéficient d'une nouvelle formation. | Le système SAP Grant Management (GM) a été mis en place par l'UIT en janvier 2010 pour la gestion financière des projets de coopération technique. Les processus financiers y relatifs ont été examinés en 2011 et ces processus sont en train d'être optimisés tandis que les utilisateurs bénéficient d'une nouvelle formation.  Ce processus est toujours en cours en raison de contraintes budgétaires. | En cours |
|  | En conséquence, j'invite l'UIT:  – à se prononcer sur l'ouverture éventuelle dans le module Grant Management (GM) de tous les projets non opérationnellement et non financièrement clôturés de manière à permettre le calcul et la répartition corrects des intérêts de placements sur les projets;  – à définir les principaux processus de coopération technique et à fixer les responsabilités y relatives;  – à mettre en oeuvre les mesures de formation nécessaires à la bonne utilisation du nouvel environnement SAP dans le domaine de la coopération technique. | Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la gestion administrative des projets. En effet, l'ensemble des projets pour lesquels aucun mouvement n'avait été constaté depuis plusieurs années ont été clos et les reliquats placés sur un compte d'attente (remboursement des donateurs, utilisation pour d'autres projets, etc.). Les donateurs sont contactés pour décider de l'utilisation ultérieure de ces fonds.  Concernant le système SAP GM, une étude ou une analyse des écarts a été effectuée en 2011 afin de déterminer les besoins de développement pour utiliser de manière optimale et adaptée ledit système. |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Rapport | Recommandation faite par le Vérificateur suisse | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du Vérificateur suisse | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT en lien avec le rapport du Vérificateur suisse | Commentaires de la direction de l'UIT concernant le rapport précédent de la Cour des comptes italienne | Etat des mesures prises  par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Audit informatique 2011 Rec. 4** | **Gestion inadéquate de la séparation des tâches (SAP SRM)**  Je recommande à l'UIT que les responsables métiers identifient les accès sensibles et les éventuels conflits de séparation de tâches, afin que les équipes informatiques puissent ensuite identifier techniquement les accès particulièrement risqués et ajuster les profils SAP correspondants. | La Division de la planification des ressources de l'entreprise a déjà redéfini, dans un premier temps, les rôles des utilisateurs SAP existants. La division de la planification des ressources de l'entreprise est d'accord avec le Vérificateur extérieur sur le fait qu'une solution SAP pour la gestion de la gouvernance, des risques et de la conformité (GRC) serait utile pour la gestion des droits d'accès et le traitement des conflits et des risques liés à la séparation des tâches. Le Département IS soumettra au Comité des TIC une proposition d'investissement dans le logiciel et les services GRC. | Nous avons été informés que le prix d'une application logicielle de gestion "de la gouvernance, des risques et de la conformité" (GRC) peut atteindre 500 000 CHF. Nous savons en outre que les procédures strictes et précises du processus d'autorisation d'accès mises en place en avril 2012, appliquées manuellement (c'est-à-dire avec des décisions contrevérifiées sur papier), devraient donner de bons résultats pour la séparation des tâches. A notre avis, cette recommandation, que la direction a choisi de contourner pour des raisons économiques, n'a pas été entièrement appliquée. Nous pensons que la direction devrait reconsidérer la possibilité d'utiliser un logiciel si son coût baissait à l'avenir. | IS a soumis une proposition au Comité des TIC concernant le financement de l'achat de logiciels et de services GRC. La demande de financement n'a pas été acceptée. Une nouvelle procédure d'autorisation d'accès SAP a été mise en place (depuis avril 2012) qui devrait limiter les risques en matière d'accès. | Mise en œuvre |

Suivi des suggestions de notre précédent rapport

|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Sugg. 1**  **2012** | ***Etablissement de rapports financiers pour les bureaux hors siège***  Il convient de souligner que tous les comptes bancaires utilisés dans les bureaux hors siège sont périodiquement rapprochés et supervisés par la direction de l'UIT. Cependant, étant donné que les montants ne sont pas directement insérés dans les comptes par les fonctionnaires hors siège, l'inscription de tous les mouvements dans le système comptable informatique (SAP) est effectuée périodiquement au niveau du siège. La direction est consciente de ce problème, de sorte que nous suggérons de poursuivre les efforts en vue de mettre en place un système approprié d'établissement de rapports financiers au niveau des bureaux hors siège. | Je prends note de cette suggestion et vous informe qu'une grande partie des problèmes identifiés en ce qui concerne l'établissement de rapports financiers seront en principe résolus grâce à la formation du personnel concerné des bureaux hors siège. | Cette question est en cours d'examen avec la normalisation de la procédure d'établissement des rapports financiers pour les bureaux hors siège, laquelle devrait s'achever en 2014. | En cours |

|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Sugg. 2**  **2012** | ***Mise en oeuvre des normes IPSAS 28, 29 et 30***  La direction nous a assurés de sa participation à la mise en oeuvre des normes IPSAS 28, 29 et 30 et nous suivrons la question. En conséquence, nous suggérons à la direction de revoir, à terme, la classification des "Placements" en actifs non courants et de déterminer si les placements seront détenus ou non jusqu'à leur échéance. | Je prends note de cette suggestion et confirme qu'il en sera tenu compte lors de la mise en oeuvre des normes IPSAS 28, 29 et 30 en 2013. | Les normes IPSAS 28, 29, 30 ont été mises en œuvre sans incidence importante pour ce qui est de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers, compte tenu de la nature des instruments financiers de l'UIT qui avaient déjà été comptabilisés et évalués conformément à la norme mise en œuvre et aux options figurant dans les normes.  Les informations financières publiées dans le rapport de gestion financière ont été modifiées afin que ces informations soient conformes à la norme IPSAS 30. | Mise en œuvre |

|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Sugg. 3**  **2012** | ***Provisions***  Après avoir examiné les rapports du Conseiller juridique de l'UIT, nous considérons que le montant provisionné pour couvrir d'éventuelles pertes liées à des recours est pour l'essentiel correct. Par ailleurs, le Conseiller juridique nous a indiqué qu'il s'écoulait en moyenne deux ans et demi avant qu'un recours ne soit tranché par le Tribunal de l'OIT. Par conséquent, compte tenu de la durée de règlement d'un recours nous suggérons, pour les années à venir, de reclasser le montant provisionné pour les recours sous "Actifs non courants". | Je prends note de cette suggestion et confirme qu'elle sera prise en compte en 2013. | Nous avons examiné cette suggestion et nous sommes favorables à la possibilité de conserver l'actuelle méthode de publication des informations financières étant donné que le fait de classer cette provision comme une provision à long terme se traduirait par la publication d'informations très sensibles, au début de l'état de la situation financière, sur une ligne distincte. Par ailleurs, l'incertitude concernant la durée peut être un argument en faveur du maintien de cette provision comme provision à court terme. | En cours |

|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Sugg. 4**  **2012** | ***Possibilités de compenser l'actif net négatif***  Etant donné qu'il est nécessaire d'appliquer des correctifs, [comme indiqué au point 92] ces mesures doivent être examinées par le Conseil: alors que la première n'entre pas dans les attributions de la Direction, nous suggérons à la Direction de réfléchir aux autres mesures. | Je prends note de cette suggestion, qui sera prise en compte, en faisant observer que certaines des mesures suggérées soulèvent des questions épineuses et devront être abordées au niveau des Nations Unies pour assurer une approche commune du sujet. | Se reporter aux mises à jour des Recommandations 6 et 7 | En cours |

|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Sugg. 5**  **2012** | Cette différence dans les hypothèses de base n'a toutefois pas une grosse incidence sur le calcul final. En particulier, l'utilisation d'un taux d'actualisation plus faible par CPA aboutit à une valeur finale plus prudente. Toutefois, nous recommandons à la direction d'utiliser des hypothèses de base similaires dans toutes les études actuarielles qui seront réalisées, lorsque les circonstances sont comparables, en particulier pour ce qui est du taux d'actualisation. | Je prends note de cette recommandation et je vais donner pour instruction au Département de la gestion des ressources financières d'harmoniser les hypothèses de base retenues dans les études actuarielles, lorsque que cela se justifie pour 2013. | Se reporter aux mises à jour de la recommandation N° 5 | Clos |

annexe 2

Histogrammes des remboursements de la Caisse

**2012 (second trimestre)**

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
|  | |
|  | |
|  | |
| Légende: 1) Fonctionnaires; 2) Retraités; 3) Conjoints survivants |

**2013**

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |
|  |
|  |

Légende: 1) Fonctionnaires; 2) Retraités; 3) Conjoints survivants

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_